

## LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Budget Primitif de l'année 1986. Il s'élève en opérations réelles en recettes et en dépenses, à la somme de : 573 488 190,00 F.

## I - FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
930 - Service Financier	400 000,00	62 119 333,00
931 - Personnel permanent	3 772 000,00	77 246 000,00
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	4 850 000,00	15 942 410,00
934 - Administration générale	2 085 100,00	49 638 720,00
936 - Voirie	3 141 100,00	66 656 600,00
940 - Relations publiques	894 100,00	3 658 395,00
942 - Sécurité et Police	100 200,00	1 399 000,00
943 - Enseignement	1 000,00	30 669 000,00
944 - Œuvres sociales scolaires	5 546 100,00	28 296 750,00
945 - Sports et Beaux-Arts	150 100,00	10 833 130,00
951 - Services sociaux sans comptabilité distincte	90 100,00	2 167 500,00
953 - Hygiène et protection sanitaire	200 000,00	11 000,00
955 - Aide sociale	-	30 177 100,00
965 - Domaine productif de revenus	3 383 100,00	-
967 - Services industriels et commerciaux sans comptabilité distincte	5 870 100,00	23 462 000,00
970 - Charges et produits non affectés	117 703 000,00	3 334 062,00
971 - Service fiscal - Impôts obligatoires à taux fixe	1 602 000,00	-
972 - Service fiscal - Impôts obligatoires à taux variable	133 270 000,00	-
977 - Service fiscal - Impôts complémentaires	168 900 000,00	50 000,00
	<hr/>	<hr/>
	451 958 000,00	405 661 000,00
	405 661 000,00	
	<hr/>	
Soit un excédent de.....	46 297 000,00	
qui a servi à couvrir le déficit de la section d'investissement.		

.../...

II - INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
900 - Hôtel de Ville et Bâtiments administratifs	100 000,00	24 557 690,00
901 - Voirie	7 908 000,00	32 410 000,00
902 - Réseaux	6 275 000,00	14 962 000,00
903 - Equipement scolaire et culturel	2 519 543,00	26 480 500,00
904 - Equipement sanitaire et social	-	5 100 000,00
905 - Transports et communications	-	7 395 000,00
906 - Services industriels et commerciaux	2 500 000,00	6 970 000,00
908 - Urbanisme et Habitation	-	6 000 000,00
914 - Programmes pour les autres tiers	-	7 500 000,00
925 - Mouvements financiers	5 900 333,00	36 302 000,00
927 - Financement globalisé de la section d'investissement	96 327 314,00	150 000,00
	<hr/>	<hr/>
	121 530 190,00	167 827 190,00
927 - Art. 115 - Prélèvement sur recettes de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement	46 297 000,00	-
	<hr/>	<hr/>
	167 827 190,00	167 827 190,00

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Finances : Le Budget Primitif qui vous est présenté ce jour s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 573 488 190,00 Francs soit une augmentation globale de 4,71 % par rapport au B.P. 1985 (en tenant compte des prélèvements dans les deux cas).

Ce Budget s'établit en grandes masses de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

A) Recettes

- Octroi de mer .....	133 000 000,00
- Dotation Globale de Fonctionnement .....	104 082 000,00
- Impôts locaux .....	121 000 000,00
- Divers (versement transport, ordures ménagères, régies, participations diverses) .....	93 876 000,00

B) Dépenses

- Personnel .....	195 000 000,00
- Transferts .....	96 603 045,00
- Intérêts de la dette .....	62 053 000,00
- Divers (charges communes, prélèvements, fonctionnement des services...) .....	98 301 955,00

INVESTISSEMENT

A) Recettes

- Emprunts .....	80 361 600,00
- Dotation Globale d'Equipement .....	2 135 200,00
- F.C.T.V.A. ....	16 000 000,00
- Subventions diverses .....	14 907 543,00
- Divers (P.L.D., T.L.E.) .....	54 422 847,00

B) Dépenses

- Dépenses d'Equipement Brut .....	124 394 500,00
- Remboursement de la dette .....	33 472 000,00
- Autres .....	9 960 690,00

La Commission donne un avis favorable à ce Budget.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le - 6 JAN, 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

.../...

M. ANNETTE : Je voudrais d'abord faire quelques petites remarques.

Nous avons ce soir quarante-sept rapports à examiner. La séance a débuté à 17 H 30. Nous l'avons déjà dit dans le passé : ce ne sont pas des conditions normales ou sérieuses de travail, notamment lorsqu'il y a un budget à discuter. J'espère donc qu'on trouvera une solution concernant en particulier la convocation du Conseil Municipal qui devrait se réunir à un autre moment de la journée, parce que je crois que les conditions pour un bon déroulement du travail ne sont pas remplies. Par ailleurs, lorsqu'on observe les chiffres d'une manière globale, on constate que nous ne disposons que des chiffres de 1985. Au niveau d'autres organismes, au sein desquels je siège avec quelques membres du Conseil Municipal, pour la compréhension des chiffres, il est possible d'avoir sous les yeux ceux de quelques années précédentes pour qu'on puisse établir une relation directe entre, par exemple, 1984 et 1985. Je crois que les services de la Mairie de Saint-Denis pourraient également faire cela. La mise en oeuvre de ce procédé ne serait pas très difficile ; et cela faciliterait la lecture du Budget. Nous l'avons déjà réclamé dans le passé. Ce serait, je crois, une chose facile à réaliser, qui permettrait à chacun -les spécialistes de budget ne sont guère nombreux, ici- de mieux lire le Budget, de mieux le saisir. Pour la forme donc, je trouve que les choses n'apparaissent pas clairement. C'est un peu un Budget en "tenue de camouflage"...

La Commission des Finances, qui essayait d'habitude de nous éclairer notamment à propos de l'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement, n'a pas cru bon cette fois-ci de nous l'indiquer. Il s'agit peut-être d'un oubli... ou le chiffre global suffisait-il. Cependant, je crois qu'il aurait été intéressant de comparer les deux masses. Je regrette, par conséquent, que cela n'a pas été fait. Cette Commission, qui est là pour "éclairer" les Conseillers, pour nous servir en quelque sorte de "radar", aurait pu le faire. Dans la forme, je constate donc qu'on n'a toujours pas pu bien apprécier les chiffres qui nous sont proposés.

Sur le fond, je ferai une remarque à propos de ce que vous avez dit, Monsieur le Maire. Vous "entonnez" régulièrement ce refrain du désengagement de l'Etat, de la diminution des crédits...

LE MAIRE : Les chiffres le prouvent.

M. ANNETTE : Je réponds à votre intervention à l'appui du "Panorama de l'économie de la Réunion" édité par l'I.N.S.E.E. qui, à ce jour, n'a pas été contesté.

Je lis ainsi que les dépenses de l'Etat à la Réunion (comparaison 1984 par rapport à 1983) ont progressé de 11 % ; et comme l'inflation a, cette année-là, progressé de 7%, il y a donc eu un accroissement en volume. Globalement donc, les dépenses étatiques ont augmenté ; mais vous, effectivement, vous choisissez dans cet ensemble ce qui, justement, ne progresse pas, et vous ne citez pas ce qui s'accroît.

LE MAIRE : Je cite ce qui concerne notre Commune.

M. ANNETTE : D'accord.

LE MAIRE : Quant à vous, vous citez un chiffre qui ne la concerne pas.

M. ANNETTE : Oui. Mais, lorsque vous parlez de "désengagement de l'Etat", vous avez tendance à l'utiliser partout. A tous les niveaux, vous dites : "La décentralisation, c'est bien ; mais les crédits ne viennent pas."

LE MAIRE : Je parle uniquement de ce que je connais. Je parle de la Commune. Chacun dans son secteur parle de ce qui lui est propre.

M. ANNETTE : C'est vrai. Je tiens à rappeler ici qu'il n'est pas tout à fait vrai qu'il y a désengagement. Ainsi, au niveau du budget de la Commune, il y a une recette qui a augmenté depuis quelques années -à laquelle vous ne faites pas référence-, qui n'est pas une subvention de l'Etat, il s'agit du versement transport (qui est aujourd'hui de 18 000 000 Francs). C'est un "plus" qui a aidé la Commune.

LE MAIRE : Je n'ai pas dit que cela était en diminution. Tout cela, c'est le contribuable qui le paie.

M. ANNETTE : De toute façon, l'argent de l'Etat vient du contribuable et celui des recettes de Saint-Denis vient des contribuables dionysiens.

LE MAIRE : Alors, les contribuables doivent se réjouir de payer plus d'impôts, parce que l'Etat se désengage !...

M. ANNETTE : Notez qu'à Saint-Denis, on paie pas mal, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Bien heureusement !

M. ANNETTE : Ce n'est pas ce que pensent les contribuables dionysiens.

Pour en revenir au Budget lui-même, je retiendrai trois chiffres. Le premier concerne les impôts locaux. Il est incontestable que les contributions de 1983, 1984 et 1985 ont été pour les Dionysiens de véritables "coups de matraque" qu'ils ont bien ressentis. Il est vrai que, dans le présent Budget, l'augmentation de 9 % est moins importante. Cependant, elle va se traduire -malgré la progression de l'assiette- par une hausse vraisemblable du taux des différentes taxes. Je le déplore parce que je pense qu'on aurait pu éviter cela en réalisant, notamment dans le budget de fonctionnement -nous aurons l'occasion, je l'espère, de revenir sur un certain nombre de postes-, faire des propositions d'économie qui auraient évité d'aggraver encore la pression fiscale, que ce soit au niveau des entreprises avec la taxe professionnelle -je sais qu'elles ont des difficultés, et que l'augmentation déraisonnable de cette taxe à Saint-Denis les gêne-, et au niveau des petits contribuables avec la taxe d'habitation...

Dans le même temps, il faut constater que les équipements vont baisser puisqu'effectivement -vous l'avez dit tout à l'heure-, il faut le souligner, ils passeront de 136 000 000 Francs à 124 000 000 Francs, soit une baisse de 9 %. C'est une réalité ; et vous nous avez donné ce que vous pensez être une explication. Mais, je remarque et je retiens dans ce Budget que la subvention qui progresse le plus -comme par hasard-,

.../...

c'est la subvention du Comité des Fêtes (+ 100 %). Alors, d'un côté, c'est l'effort pour le contribuable -il faut "se serrer la ceinture"- et, de l'autre, c'est la fête pour certains. Je crois que cela n'est pas très sérieux. Effectivement, il y a un effort de fait. Tout le monde reconnaît qu'il y a la crise, et qu'il faut gérer avec rigueur. Ce n'est donc pas non plus le moment de doubler en un an la subvention du Comité des Fêtes. Je crois que ce chiffre symbolise bien ce qui se passe : d'un côté, on demande à certains des efforts importants et, de l'autre, on lâche, et facilement même.

Tel qu'il est, au stade où nous sommes, ce Budget n'est pas acceptable. Je souhaite, de fait, qu'on puisse réaliser quelques économies sur un certain nombre de postes, et notamment au niveau du fonctionnement. Si nous parvenons ainsi à ne pas augmenter la pression fiscale, nous pourrions alors l'accepter.

LE MAIRE : En ce qui concerne l'investissement, je voudrais rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure. Si vous regardez les chiffres qui sont donnés ici, ce que vous dites est vrai ; mais, en fait, nous avons des investissements qui sont réalisés sur deux ans. Ils augmentent donc dans une plus forte proportion que ce qui a été annoncé. En fait, à 136 000 000 Francs, il faut encore ajouter 34 000 000 Francs.

M. ANNETTE : Le B.P. 1986 comparé au B.P. 1985 en terme d'équipements enregistre une baisse de 9 %.

LE MAIRE : Oui, mais en plus du B.P., il y a le B.S.. Cela n'est pas fixe. On peut faire moins une année et encore moins l'année suivante et ainsi de suite.

M. ANNETTE : Cette année, c'est moins !...

LE MAIRE : Ce n'est pas sur l'équipement qu'on peut juger quelque chose. On ne le peut pas pour quoique ce soit.

M. ANNETTE : Je dis simplement que c'est moins, et rien d'autre.

LE MAIRE : De toute façon, chacun lit le Budget comme il l'entend. Il me semble que vous l'avez pourtant traité avec mon Secrétaire Général.

M. ANNETTE : Qu'entendez-vous par "traité" ?

LE MAIRE : Vous lui avez demandé des renseignements.

M. ANNETTE : Et alors !...

LE MAIRE : Je croyais qu'à la suite de cette entrevue vous aviez pu comprendre.

M. ANNETTE : Je comprends. Mais, je n'approuve pas le Budget tel qu'il est. J'ai effectivement, comme tout un chacun, demandé des renseignements pour cerner certains points ; et c'est tout.

LE MAIRE : Bien. Chacun peut le faire.

Pour revenir à votre référence, celle-ci ne concerne pas les communes.

.../...

Alors, libre à vous d'avancer ces données statistiques ; mais moi, je parle de la Commune -pour l'heure, il n'est question que d'elle seule-. On pourra vous fournir tout document qui soutient mon propos. Ainsi, toutes les communes de France et de Navarre, qu'elles soient de gauche ou de droite, sont unanimes sur ces réclamatations et critiques. Je ne suis donc pas le seul à parler de désengagement, et je ne me singularise pas.

M. ANNETTE : Cependant, les chiffres démentent ce que vous dites.

M. GERARD M. : Citez-nous au moins deux chiffres qui "démentent" les faits, qu'on puisse en discuter.

M. ANNETTE : Je vous ai parlé tout à l'heure, par exemple, du prélèvement. Vous ne citez que les chiffres qui diminuent. Vous avez parlé de la D.G.F. ; mais, ce n'est pas le seul crédit de l'Etat. De même, vous dites que les crédits diminuent, au lieu de dire que leur évolution décroît. Ce n'est pas du tout la même chose.

LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que le taux de progression diminue chaque année, et se situe en-dessous de l'érosion monétaire.

M. ANNETTE : Vous avez parlé, je crois, de 5 %. Et pourtant, tout le monde vous dira que la prévision pour 1986 est inférieure à 5,6 %.

M. ANNETTE : Ce chiffre ne sera pas atteint.

M. ANNETTE : C'est ce que vous disiez pour 1985, et vous avez eu la surprise de voir ce chiffre atteindre 4,9 %.

LE MAIRE : Non, l'année dernière, ce chiffre non plus n'a pas été atteint.

M. ANNETTE : Je parle de cette année. Nous en sommes à 4,9 % ; et nous avons enregistré 2,4 % sur les trois derniers mois, en tendance.

LE MAIRE : Conformément à la réglementation, nous allons procéder au vote du Budget chapitre par chapitre.

Si vous souhaitez obtenir des précisions sur certains points, vous pouvez les demander. Si nous ne pouvons pas y répondre en cours de séance, nous vous écrirons.

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION DE FONCTIONNEMENT  
LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE LA RECAPITULATION GENERALE

	RECETTES	DEPENSES
930 - Service financier .....	400 000,00	108 416 333,00
931 - Personnel permanent .....	3 772 000,00	77 246 000,00
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers .....	4 850 000,00	15 942 410,00
934 - Administration générale .....	2 085 100,00	49 638 720,00
936 - Voirie .....	3 141 100,00	66 656 600,00
940 - Relations publiques .....	894 100,00	3 658 395,00
942 - Sécurité et Police .....	100 200,00	1 399 000,00
943 - Enseignement .....	1 000,00	30 669 000,00
944 - Oeuvres sociales scolaires .....	5 546 100,00	28 296 750,00
945 - Sports et Beaux-Arts .....	150 100,00	10 833 130,00
951 - Services sociaux sans comptabilité distincte .....	90 100,00	2 167 500,00
953 - Hygiène et protection sanitaire .....	200 000,00	11 000,00
955 - Aide Sociale .....	-	30 177 100,00
965 - Domaine productif de revenus .....	3 383 100,00	-
967 - Services industriels et commerciaux sans comptabilité distincte .....	5 870 100,00	23 462 000,00
970 - Charges et produits non affectés .....	117 703 000,00	3 334 062,00
971 - Service Fiscal - Impôts obligatoires à taux fixe .....	1 602 000,00	-
972 - Service Fiscal - Impôts obligatoires à taux variable .....	133 270 000,00	-
977 - Service Fiscal - Impôts complémentaires .....	168 500 000,00	50 000,00
T O T A L .....	451 958 000,00	451 958 000,00



BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION DE FONCTIONNEMENT  
 LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 930 - SERVICE FINANCIER

R E C E T T E S

722 - Intérêts récupérés

400 000,00

D E P E N S E S

671 - Intérêts de la dette  
 672 - Frais divers sur emprunts  
 6 811 - Dotation à l'amortissement des frais  
 et primes d'émission sur emprunt  
 831 - Prélèvement pour dépenses extraor-  
 dinaires

400 000,00

103 416 333,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 931 - PERSONNEL PERMANENT

R E C E T T E S

703 - Sces payés du personnel .....  
 7330 - Recouvrement sur le FNCAF ....  
 7331 - Recouvrement prestations S.S  
 et C.N.R.A.C.L .....  
 7332 - Recou. s/ traitements .....  
 7379 - Autres participations .....  
 782 - Travaux en régie .....  
 799 - Produits exceptionnels .....

1. 000,00  
 1 800 000,00

50 000,00  
 200 000,00  
 100 000,00  
 1 620 000,00  
 1 000,00

3 772 000,00

D E P E N S E S

602 - Habillement .....  
 610 - Rémunération personnel permanent  
 6121 - Versement aux bénéficiaires .....  
 615 - Rémunérations diverses .....  
 618 - Charges sociales .....  
 6436 - Frais de cours et stage .....  
 6441 - Honoraires médicaux .....  
 661 - Frais de transport du personnel ..  
 6611 - Frais de déplacement du personnel

37 000,00  
 61 905 000,00  
 100 000,00

1 151 000,00  
 13 683 000,00  
 166 000,00  
 30 000,00  
 170 000,00  
 3 000,00

77 246 000,00

M. GERARD G. : Au niveau de ce chapitre, vous avez : "831 - Prélèvement pour dépenses extraordinaires" qui, apparemment, augmente de + 60 % par rapport à 1984. Que prévoit-on comme dépenses extraordinaires ?

LE MAIRE : Le détail de ces dépenses va tout de suite vous être communiqué.

M. CROCHET : En fait, ce prélèvement concerne trois choses distinctes. Il sert à couvrir, en section d'investissement, le capital de la dette qui est de 33 472 000 Francs. Il y a une partie du versement transport qui est perçue, comme vous le savez, en section de fonctionnement et qui peut servir à des opérations d'investissement. Une somme de 8 375 000 Francs est ainsi prélevée sur le versement transport qui servira également à financer des investissements de voirie. Vous avez également un autofinancement de 4 450 000 Francs qui est un "plus" de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement.

Il faut noter que le critère de l'autofinancement est systématiquement demandé par la Caisse des Dépôts et Consignations lorsqu'elle nous accorde des prêts, d'une année sur l'autre.

M. GERARD G. : Oui, mais qu'est-ce qui justifie une augmentation de + 60 % ?

LE MAIRE : Cela s'explique très simplement : les autres années, on faisait moins de prélèvement ; on avait moins d'autofinancement. Nous avons réussi à mieux gérer notre budget : nous avons plus de prélèvement.

Contrairement à ce que vous croyez, ce ne sont pas des dépenses, au sens propre du terme. Ces prélèvements servent à la section d'investissement ; et cela est donc forcément mis dans la rubrique des dépenses.

.../...

M. ANNETTE : A l'instant, vous parliez de l'augmentation des charges du personnel, de l'ordre de 2 %. Je constate que le poste "Personnel permanent" progresse de + 10 %.

LE MAIRE : Les charges concernant le personnel sont réparties sur plusieurs rubriques.

M. ANNETTE : Le personnel permanent, lui, se situe essentiellement à ce niveau.

LE MAIRE : Oui, mais il n'y a pas que ce personnel-là.

M. ANNETTE : Ce chapitre recouvre les charges relatives au personnel permanent ; et il augmente de + 10 %. Il y a là, en rémunération, une somme de 61 905 000 Francs. L'inflation -même si nous ne sommes pas d'accord sur le chiffre, à un point près- sera de l'ordre de 3 à 4 %.

LE MAIRE : Sûrement !...

M. ANNETTE : Elle est de 4,9 %, actuellement. Elle était de 14 % en 1981 et elle est tombée à 5 %, aujourd'hui.

LE MAIRE : Dites-moi pourquoi, alors, les banques prêtent-elles, en taux d'intérêt, à 13 %, et pourquoi les banques officielles nous prêtent-elles à 7 % ?... C'est cela la véritable inflation.

M. ANNETTE : C'est vrai que, régulièrement, vous revenez aux taux bancaires.

LE MAIRE : Oui, parce que c'est là le vrai "pouls" de l'économie. Tout le reste, ce sont des "circonvolutions".

M. ANNETTE : Mais non, l'inflation, c'est l'augmentation des prix d'une année sur l'autre.

LE MAIRE : On y retranche certaines choses.

M. ANNETTE : Ce sont les coûts des produits, plus la rémunération de l'argent, qui sont pris en compte. N'essayez pas de faire croire que l'inflation est à 13 %. Elle est à 4,9 %. C'est un chiffre officiel, et c'est tout.

LE MAIRE : Demandez donc à la ménagère si l'inflation est de cet ordre de grandeur.

M. ANNETTE : Elle ne pourra que confirmer ce taux, puisque les chiffres relevés la concernent directement.

LE MAIRE : C'est à croire que vous ne faites pas souvent votre marché.

M. ANNETTE : Aussi souvent que vous !...

LE MAIRE : Oui, à peu près sans doute. J'avoue, quant à moi, que je ne le fais pas. Cependant, je suis tenu informé des prix pratiqués.

.../...

M. ANNETTE : Il est bien connu que les gens ne mesurent pas l'inflation. Il y a des spécialistes rémunérés qui le font de manière rationnelle. Le service qui s'en occupe, et n'est pas contesté, annonce le chiffre de 4,9 %.

LE MAIRE : Tout se déroule comme en ce qui concerne les chômeurs. On arrange...

M. ANNETTE : L'inflation est de 4,9 %.

LE MAIRE : Nous n'allons pas nous éterniser sur ce point.

M. ANNETTE : Oui. Essayez alors de nous expliquer pourquoi ce poste augmente.

M. CROCHET : En ce qui concerne le personnel permanent, en fait, vous avez comparé un article à un autre article. Or, dans le chapitre 931, intitulé : "Personnel permanent", vous avez plusieurs postes qui concernent ce chapitre. Vous avez les articles 610, 615 et 618. En ajoutant les sommes correspondantes, et en comparant le total obtenu pour 1986 au total des mêmes sommes pour 1985, vous n'obtenez en fait qu'un accroissement de 7 %. Ainsi, le budget du personnel doit être comparé globalement d'une année sur l'autre. Si l'on tient compte de la somme globale de 200 000 000 Francs pour 1986, il y a une augmentation de 4,97 %. Dans la présentation de ce Budget, il a été dit qu'il y aurait 195 000 000 Francs au B.P. et qu'on prévoit d'inscrire une somme de 5 000 000 Francs au B.S., ce qui fait 200 000 000 Francs. Il faut, je crois, raisonner globalement à ce niveau-là, parce que si nous nous trouvons en déficit sur un chapitre concernant le personnel, on pourra toujours ponctionner sur celui du personnel permanent pour le combler.

M. ANNETTE : Je ne comprends pas qu'on sous-estime au B.P. une charge qu'on connaît. Si l'on sait par avance qu'on devra inscrire telle somme au B.S., autant le faire tout de suite au niveau du B.P.. C'est un "faux" budget que nous avons là !...

LE MAIRE : Vous ne savez pas de quoi vous parlez, Monsieur ANNETTE. Vous dites n'importe quoi. On vous a expliqué tout à l'heure pourquoi il y aurait 5 000 000 Francs au B.S. -somme qu'on ne peut pas faire figurer tout de suite ici-.

M. ANNETTE : Pourquoi ne pouvez-vous pas le faire ?

LE MAIRE : On ne le peut pas parce qu'on prévoit d'inscrire cette somme au B.S.. On le fera au Compte Administratif. Ces 5 000 000 Francs ne vont pas être "jetés". Cette somme sera portée au Compte Administratif, et ne pourra être prise en compte qu'après ce dernier. On retrouvera donc cette somme au B.S., et on ne l'inscrit pas maintenant, au B.P. -on ne peut d'ailleurs pas le faire-.

M. ANNETTE : D'accord. Nous reviendrons sur ce point-là.

Globalement, il y a une progression de 4 % du budget du personnel, et celui spécifique au personnel permanent augmente de 7 %. En fait donc, c'est ce dernier qui va "manger" l'augmentation, et le reste diminue.

.../...

M. CROCHET : Au niveau du personnel, il faut savoir quand même qu'il y a une politique de titularisation. Tous les ans, le personnel journalier souhaite être titularisé. Une politique dans ce sens a donc été mise sur pied, ce qui se traduit par une réduction au niveau du chapitre au personnel journalier. Vous avez aussi une politique de formation professionnelle de ce personnel qui se traduit par des succès aux examens et, par conséquent, par des reclassements au niveau du personnel permanent -qui est le personnel titulaire-.

M. ANNETTE : Comment va évoluer l'effectif, l'année prochaine ? Quels ont été les critères d'évaluation pour l'établissement du budget du personnel ?

LE MAIRE : Nous avons un effectif variable suivant les services.

M. ANNETTE : Je voudrais savoir s'il va augmenter ou diminuer, et également les critères qui ont été retenus pour obtenir l'évolution du poste du personnel. Quel a été le taux d'inflation retenu ?

LE MAIRE : Nous vous l'avons dit tout à l'heure. Les critères, ce sont d'abord les succès aux examens, ensuite les titularisations.

M. ANNETTE : D'accord. Mais, quel est le taux de progression pour chaque catégorie de personnel ? C'est sans doute le même que celui de la fonction publique, à savoir 2,7 à 3 %.

LE MAIRE : C'est cela.

M. ANNETTE : Comment peut s'expliquer l'écart entre 3 et 7 % ?...

LE MAIRE : On vient de vous le dire : il y aura des titularisations, des reclassements. Tout cela coûte cher. Parallèlement, le personnel ainsi promu vient en déduction du personnel temporaire. Cela est tout à fait normal : ce qui est enlevé d'un côté, est mis de l'autre.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 932 - ENSEMBLES MOBILIERS ET IMMOBILIERS

<u>R E C E T T E S</u>		<u>D E P E N S E S</u>	
7379 - Autres participations	630 000,00	600 - Produits pharmaceutiques	1 000,00
782 - Travaux en régie	4 200 000,00	602 - Habillement .....	408 200,00
799 - Produits exceptionnels	20 000,00	605 - Produits d'entretien ménager	394 940,00
		609 - Fournitures diverses .....	5 247 820,00
		621 - Impôts et taxes foncières .....	900 000,00
		623 - Impôts sur véhicules .....	130 000,00
		630 - Charges locatives .....	1 160 000,00
		6312 - Entretien bâtiments à l'entretien .....	50 000,00
		6314 - Entretien matériel et mobilier à l'entretien .....	1 040 450,00
		6315 - Entretien matériel de transport (Service des Mines)	10 000,00
		634 - Consommation eau/électricité	5 800 000,00
		638 - Assurances (véhicules, incendie)	800 000,00
	-----		-----
	4 850 000,00		15 942 410,00

99  
00  
00  
00  
00

M. ANNETTE : Au niveau de l'article 609 ("Fournitures diverses"), je vois : 5 247 820 Francs, soit une augmentation de + 12 %. Qu'est-ce qui la justifie ? -Cela, d'autant qu'elle est supérieure à l'inflation-.

M. CROCHET : Plusieurs critères entrent ici en ligne de compte : les tarifs augmentent ; le nombre de bâtiments municipaux également (les stades, les piscines, etc...) ; de plus, une certaine somme a été virée de certains budgets -du type : "Habitat social"- dans le budget de la Commune pour qu'elle puisse "sortir du magasin". Ce dernier point constitue un problème comptable particulier. Ainsi, au budget de l'habitat social, on a alimenté d'une certaine somme le budget de la Mairie parce que des matériaux quittent le magasin de cette dernière. Cela vient en déduction de notre budget, avec une finalité identique.

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, au sujet des fournitures, je vous ai envoyé une lettre, en date du 12 novembre 1985, concernant les agissements de certains services de la Mairie, et j'avais attiré votre attention sur ce qui pourrait être appelé des "détournements de matières, de main-d'oeuvre...". J'avais souhaité, à cette occasion, qu'une Commission d'Enquête soit mise sur pied, de façon à mettre fin à ceci. Ma lettre, à ce jour, est restée sans réponse.

J'ai reçu un appel téléphonique de Monsieur le Directeur de votre Cabinet, Monsieur D'ACHERY, qui m'a dit que vous étiez en voyage, que vous lui aviez demandé de m'appeler, et que vous ne souhaitiez pas qu'une telle Commission soit mise sur pied pour "éclairer" cette affaire.

LE MAIRE : Soyez sérieux !... Je n'ai pas dit cela.

M. ANNETTE : Monsieur D'ACHERY est là. Interrogez-le à ce sujet. Je ne vous ai pas parlé directement. Alors, je voudrais que Monsieur D'ACHERY répète ce qu'il m'a dit.

LE MAIRE : Moi, j'ai parlé à Monsieur D'ACHERY.

M. ANNETTE : Eh bien, qu'il répète ce qu'il m'a dit.

M. D'ACHERY : Je vous ai téléphoné pour vous dire que nous estimions que la mise en oeuvre d'une telle Commission était une procédure trop lourde. Monsieur LEGROS vous disait que si vous aviez des noms à nous communiquer, il fallait le faire, et que nous ferions, alors, une enquête.

LE MAIRE : C'est exact. Il y est beaucoup trop facile de dire qu'il y a des malversations. Après cela, la presse est informée. Si on ne trouve rien après enquête, cette dernière aura toujours été faite. Vous me diriez : "J'accuse telle ou telle personne, tel ou tel service", je sanctionnerais en conséquence. Je ne suis pas une "Madame Soleil" qui voit tout. Il peut y avoir des irrégularités.

M. ANNETTE : Il y en a.

LE MAIRE : Prouvez-le.

M. ANNETTE : D'accord.

LE MAIRE : Soyez assuré que si vous me communiquez des noms, je sanctionnerai immédiatement. Je l'ai déjà fait en d'autres circonstances, avec d'autres personnes ; et je le ferai encore, si nécessaire.

M. ANNETTE : Vous savez très bien qu'il y a dans les services des gens qui observent ces actions. Ces mêmes personnes sont craintives pour leur situation.

LE MAIRE : Je ne peux pas admettre cela. Au nom de tous les employés communaux, je vous défends de dire cela.

M. ANNETTE : Pas du tout, vous ne me défendrez pas de dire ce qui est.

LE MAIRE : Vous n'avez pas le droit d'accuser sans preuve.

M. ANNETTE : Je les citerai, si vous garantissez ici que les personnes qui dévoileront ces malversations ne seront pas lésées dans leur travail. A cette condition, je vous communiquerai leurs noms. Je n'ai rien inventé. Des personnes sont venues me voir. Un témoin m'a même rapporté ce qui se passait au niveau de l'utilisation d'un camion, en me précisant la durée de cette manoeuvre. On a prévenu tel responsable ; et rien n'a été fait. Si vous me garantissez que ces personnes ne seront pas menacées, dès demain je vous ferai connaître les noms des personnes, les matériels détournés... Je souhaitais qu'une Commission soit mise sur pied pour que ces personnes soient protégées, pour qu'il n'y ait pas de problème. Je craignais pour elles. Vous me dites qu'elles ne seront pas inquiétées et dès demain, vous aurez une liste des noms, ainsi que la relation des faits.

LE MAIRE : Je ne demande que cela. Tous les cas qui m'ont été signalés ont été immédiatement sanctionnés.

M. ANNETTE : Très bien. Je suis tout à fait satisfait de cela.

LE MAIRE : Vous me communiquerez les cas ; et je sanctionnerai.

M. ANNETTE : Je vous les donnerai.

LE MAIRE : Je ne peux pas, sans aucune base solide, dire qu'on va faire une enquête.

M. ANNETTE : Vous savez très bien, Monsieur LEGROS, que pour une personne qui vient témoigner, il y en a deux ou trois qui n'osent pas le faire. Si l'on veut vraiment que cela cesse, il faut enquêter, voir ce qui se passe. Mais, si l'on attend que les gens viennent d'eux-mêmes relater les faits, on risque de laisser de côté un certain nombre de malversations.

LE MAIRE : Si l'on met en place une Commission d'Enquête qui ne trouve rien, on pourra toujours dire qu'il y a eu enquête, un doute subsistera.

M. ANNETTE : Elle dira simplement qu'elle n'a rien trouvé.

.../...



LE MAIRE : Cela ne pourra que ternir l'image de marque de la ville.

M. ANNETTE : S'il y a des détournements, autant les dénoncer afin d'y mettre un terme. Cela fera faire des économies à la Commune de Saint-Denis et aux contribuables dionysiens.

LE MAIRE : Je suis entièrement d'accord. Mais, je veux des noms.

M. ANNETTE : Vous refusez la mise en place d'une Commission. Mais, le fait de vous donner des noms me paraît insuffisant. Je pense que si une enquête était faite, on irait beaucoup plus loin.

LE MAIRE : A chaque fois que j'ai eu des noms et des preuves à l'appui, j'ai sanctionné.

M. ANNETTE : Je vous les communiquerai. Mais, je trouve que c'est insuffisant, et qu'on pourrait aller plus loin.

LE MAIRE : Lorsque vous serez maire, vous le ferez. Chacun a sa propre méthode.

M. ANNETTE : Au poste : "Entretien matériel et mobilier à l'entreprise", il y a une progression de + 17 %. Est-ce qu'on pourrait avoir une explication sur ce point ?

LE MAIRE : On vous l'a déjà donnée : il y a des bâtiments nouveaux, des matériels nouveaux, et donc des entretiens nouveaux.

M. ANNETTE : Cette explication-là, c'était pour les fournitures diverses, avec une progression de + 12 %.

LE MAIRE : C'est la même chose.

M. ANNETTE : Oui, mais ici l'augmentation n'est pas de + 12 %, mais de + 17 %. Il doit bien y avoir une autre explication. Tout cela se paie.

LE MAIRE : Il s'agit essentiellement des contrats d'entretien. Ce sont des choses que tout le monde peut donc voir.

M. ANNETTE : Il peut y avoir un manque de rigueur. Il faut serrer les comptes, et c'est tout.

LE MAIRE : Il y a surtout les échéances électorales...

M. ANNETTE : Il y en a tous les ans.

LE MAIRE : Oui ; et justement, le Budget est un peu l'occasion de faire son "scoop".

M. ANNETTE : Vous, de toute façon, vous n'en ratez pas.

LE MAIRE : Moi, je n'ai pas besoin de cela.

Vous ne parlez pas de consommation d'eau et d'électricité ? Cela va-t-il ?

M. ANNETTE : La progression est sans doute normale.

LE MAIRE : Elle est de + 5 %. A ce niveau aussi, vous pourriez dire des choses.

M. ANNETTE : Ce taux de progression me paraît être normal.

LE MAIRE : Cela vous montre bien qu'on a "serré" les choses.

M. ANNETTE : Lorsqu'un taux nous paraît être normal, nous ne disons rien.

LE MAIRE : En ce cas aussi, vous devriez dire quelque chose.

M. ANNETTE : Vous voulez donc qu'à chaque ligne on fasse un commentaire.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 934 - ADMINISTRATION GENERALE

<u>R E C E T T E S</u>		<u>D E P E N S E S</u>	
7331 - Remboursements divers	100,00	600 - Produits pharmaceutiques	57 520,00
7332 - Recouvrements traitements	60 000,00	602 - Habillement	5 500,00
73396 - Recouvrement frais administration générale	15 000,00	608 - Fournitures de bureau	620 700,00
781 - Travaux en régie	2 000 000,00	609 - Fournitures diverses	69 000,00
799 - Produits exceptionnels	10 000,00	611 - Rémunération du personnel	31 078 000,00
		6121 - Versement aux bénéficiaires	100 000,00
		615 - Rémunérations diverses	902 000,00
		618 - Charges sociales	11 177 000,00
		633 - Acquisition petit matériel	23 000,00
		638 - Assurances (responsabilité civile + dom. ouvrages)	800 000,00
		6620 - Frais d'impression	898 000,00
		6621 - Frais de reliure	100 000,00
		6629 - Autres prestations de service	45 000,00
		663 - Documentation	130 000,00
		664 - Frais de PTT	1 200 000,00
		665 - Frais d'actes et de contentieux	200 000,00
		666 - Indemnités Maire, Adjts, Conseillers	1 324 000,00
		666-1 Indemnités Adjts Spéciaux	859 000,00
		667 - Frais de mission Maire, Conseillers	50 000,00
	2 085 100,00		49 638 720,00

M. GERARD G. : Si la fonction publique augmente de + 4 %, pourquoi les indemnités progressent-elles de + 6,5 % (articles 665 et 666) ?

M. ANNETTE : Pour les Adjointes Spéciaux : + 13 %.

LE MAIRE : Cela correspond au barème fixé. De toute façon, on ne leur donne pas plus. Le barème est appliqué, et c'est tout.

M. ANNETTE : Il est donc "généreux" pour 1986 !...

LE MAIRE : Il ne l'est pas. Tous les chiffres de ce Budget correspondent à des prévisions. En général, on prévoit plus que moins. En fait, on ne paiera pas plus le Maire, les Adjointes... puisqu'il y a un barème. Cette augmentation ne correspond pas au fait qu'on leur donnera plus.

M. ANNETTE : Mais alors, pourquoi est-ce que cela augmente de + 13 %, alors que le budget de fonctionnement, lui, ne progresse que de + 7 % ? Il y a sans doute une raison à cela. Si le nombre d'adjointes n'a pas augmenté, c'est donc que le barème a lui-même progressé. L'année dernière aussi, ce dernier existait.

LE MAIRE : Oui, à chaque fois, il y a un barème. En fait, nous saurons exactement ce qui aura été versé, au Compte Administratif. Pour l'instant ces sommes sont mises à disposition.

M. GERARD G. : Mais, il s'agit là d'une conception un peu particulière de faire un budget.

LE MAIRE : C'est maintenant que vous vous en apercevez, depuis le temps que vous êtes là.

M. GERARD G. : Tous les ans, je répète la même chose, à savoir qu'il s'agit d'une conception très particulière pour l'établissement du budget.

LE MAIRE : Vous êtes un incompris !...

M. GERARD G. : Oui, je le crois bien.

M. ANNETTE : Pour les produits pharmaceutiques : + 12 %. Tout ce qui augmente au-delà de l'inflation peut poser problème, car c'est cela qui, en fin de "course", fait l'augmentation du budget de fonctionnement, et l'augmentation des impôts.

Pour les fournitures de bureau : + 15 %. Cela aussi, c'est important. Par rapport aux 5 % d'inflation, il y a + 10 % de progression en volume pour ce poste sur une année où l'on dit vouloir faire des efforts. Je pense qu'il faudrait réduire ce chapitre de 5 à 10 %.

## BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 936 - VOIRIE

<u>R E C E T T E S</u>		<u>D E P E N S E S</u>	
7007 - Vente de matières	1 000,00	600 - Produits pharmaceutiques	16 000,00
7332 - Recouvrements sur traitements	10 000,00	602 - Habillement	66 400,00
7334 - Frais contrôle électrique	100,00	603 - Carburant	2 900 000,00
782 - Travaux en régie	3 030 000,00	605 - Produits d'entretien ménager	22 000,00
799 - Produits exceptionnels	50 000,00	606 - Fournitures de voirie	2 200 000,00
		609 - Autres fournitures	2 369 000,00
		611 - Rémunération du personnel	36 002 000,00
		6121 - Versement aux bénéficiaires	100 000,00
		618 - Charges sociales	13 134 000,00
		630 - Charges locatives (location de containers)	5 700 000,00
		6301 - Location camions, engins	2 027 000,00
		631 - Réparation à l'entreprise	380 000,00
		633 - Acquisition de petit matériel	40 000,00
		634 - Eclairage public	1 400 000,00
		6408 - Frais contrôle ligne BT	200,00
	<u>3 141 100,00</u>		<u>66 656 600,00</u>

M. ANNETTE : Là aussi, je constate que le poste 606 : "Fournitures de voirie" progresse de + 22 %, et le poste 609 : "Autres fournitures" de + 25 %. Il y a sans doute plus de voirie. Mais, je pense qu'il y a une autre explication pour cette importante augmentation.

M. MAHE : Il y a des chemins supplémentaires.

M. ANNETTE : Je voudrais savoir dans quelle proportion. Est-ce que, d'une année sur l'autre, et en une seule fois, il y a 15 % de chemins supplémentaires ? Cela me paraît important.

LE MAIRE : On ne peut les dénombrer avec précision.

M. ANNETTE : C'est vrai. Mais, d'un budget sur l'autre, on augmente les crédits légèrement, en fonction de l'inflation, du nombre de kilomètres et de l'évolution de ce kilométrage.

Réparation à l'entreprise : + 29 %. Y a-t-il plus de réparations, aussi ?

LE MAIRE : Les fournitures de voirie ont baissé par rapport à l'année dernière. Mais, peut-être avez-vous des comptes spéciaux ?...

M. CROCHET : Au niveau des fournitures de voirie, il faut comparer par rapport au B.P. et au B.S. 1985.

M. ANNETTE : Parlons du Budget Primitif.

LE MAIRE : Au B.S., on réajuste, on ne mettra pas cela.

M. CROCHET : Nous avons été obligés de réajuster cette année. On a donc tenu compte de ce réajustement 1985.

M. ANNETTE : Voilà donc cette explication pour cette progression de + 29 % -réparation à l'entreprise-.

M. CROCHET : Il s'agit essentiellement des réparations des gros engins de terrassement, qui sont faites à l'extérieur et coûtent assez cher.

M. ANNETTE : Pourquoi la prévision est-elle aussi importante ? Est-ce parce que le parc grandit ou parce qu'il vieillit ?

M. CROCHET : A ce niveau, c'est la même chose. L'année dernière, il y avait une somme de 525 000 Francs au B.P. et 511 000 Francs au B.S., ce qui faisait un total de 1 036 000 Francs. Cette année, compte tenu de la somme qu'on a dépensé, on a considéré qu'on aurait besoin de moins d'argent, ce qui fait que la prévision a été fixée à 680 000 Francs.

M. ANNETTE : D'accord.

Pour l'éclairage : + 20 %. Est-ce qu'il y aura plus d'éclairage ?

M. CROCHET : Au B.P. 1985, il y avait une somme de 1 160 000 Francs ; on a dû réajuster de 330 000 Francs au B.S., ce qui fait au total

.../...

1 490 000 Francs, et ici on a prévu 1 400 000 Francs.

M. ANNETTE : C'est pour cette raison que je crois qu'il serait intéressant, à l'avenir, de présenter le budget avec un récapitulatif B.P. + B.S. qui permettrait de voir plus rapidement ce qui s'est passé.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION DE FONCTIONNEMENT  
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 940 - RELATIONS PUBLIQUES

	<u>R E C E T T E S</u>		<u>D E P E N S E S</u>	
7369	- Subv. Conseil Général p. charges Speciales Cher-Lieu	53 000,00	6405 - Cotisations municipales	1 535 895,00
73692	- Subv. Conseil Général p. Jardin de l'Etat	340 000,00	Cot. Syndicat de la Colline Camélias .....	3 000
73701	- Participation Etat p. Etat- Civil	100,00	Cot. CFPC ou centre de gestion .....	1 432 795
73702	- Participation Etat p. élections	10 000,00	Ass. Maires de France..	50 000
7371	- Participation Etat aux dépenses d'intérêt général	490 000,00	Ass. Maires Gdes Villes de France	31 000
799	- Produits exceptionnels	1 000,00	Ass. France Congrès....	15 000
			Cot. CRASSEC.....	4 000
			Cot. C.A.U.E .....	100
			6551 - Dotation concours Fleurissement .....	3 000,00
			657 - Subventions .....	1 889 500,00
			Comité des Fêtes .....	1 302 500
			Office du Tourisme ...	50 000
			Cinéma-thèque .....	25 000
			A.D.P.E .....	400 000
			Divers .....	62 000
			Ass. des Maires du Département .....	50 000
			660 - Fêtes et cérémonies .....	230 000,00
				3 658 395,00
				894 100,00



M. GERARD G. : Dans un budget de rigueur, vous pensez que c'est normal que cela augmente de + 25 %. Le Comité des Fêtes progresse de 100 %, l'A.D.P.E. de + 60 %. Je ne pense pas que la politique est uniquement axée sur les relations publiques.

M. ANNETTE : Les fêtes et cérémonies : + 90 %.

LE MAIRE : Pour le Comité des Fêtes, c'est la même somme que l'année dernière.

M. GERARD G. : Non. Ses crédits ont doublé.

M. ANNETTE : De Budget Primitif à Budget Primitif.

LE MAIRE : Puisqu'on peut faire figurer cette somme ici, on le fait tout de suite. On aurait pu mettre la moitié de cette somme au B.P. et l'autre partie au B.S.. Cela revient au même. Ce qui a été fait tout à l'heure pour le personnel, on ne peut pas le faire pour tous les chapitres. Ce n'est pas la même chose. Certains chapitres ne sont pas singularisés dans le Compte Administratif.

M. ANNETTE : L'A.D.P.E. : 400 000 Francs, soit une progression de + 60 %. S'agissant d'une Association qui marche, il n'y a pas besoin que la subvention qui lui est allouée progresse de + 60 % d'une année sur l'autre. C'est appréciable.

LE MAIRE : Justement, son action se développe.

M. ANNETTE : Mais, elle a des recettes.

LE MAIRE : Oui, mais ces recettes ne sont pas immobilisées ; elles sont "réinjectées" dans les opérations. Ce ne sont pas des recettes propres. Ici, il s'agit du fonctionnement de l'A.D.P.E..

M. ANNETTE : Comme il s'agit d'une association municipale, Monsieur le Maire, nous souhaiterions que les membres du Conseil et notamment les représentants de l'opposition municipale puissent siéger au sein de l'A.D.P.E.. Cela me paraît normal.

LE MAIRE : Faites-vous élire.

M. ANNETTE : Sans votre consentement ?...

LE MAIRE : Il faut convaincre tous vos collègues.

M. ANNETTE : Vous savez très bien que ce n'est pas possible.

LE MAIRE : Je ne le sais pas. Je laisse la parole à la démocratie.

M. ANNETTE : Vous connaissez la décision de groupe, la démocratie à la mode très particulière de chez vous...

LE MAIRE : A la mode socialiste.

M. ANNETTE : Nous sommes ouverts aux minorités ; et vous, vous ne voulez pas les entendre.

LE MAIRE : Je ne fais que cela depuis tout à l'heure.

M. ANNETTE : Je souhaite qu'à l'A.D.P.E., il y ait un représentant de l'opposition municipale, étant donné les opérations importantes. Cela est normal, pour la transparence. Il est normal que tous les groupes soient représentés. Si vous voulez en prendre acte et transmettre notre proposition à l'A.D.P.E..

LE MAIRE : J'en prends acte, et peut la transmettre à qui vous voulez. Encore une fois, chacun prend ses responsabilités : il y a ceux qui gouvernent et ceux qui critiquent. Lorsque vous serez de l'autre côté, vous en ferez autant.

M. ANNETTE : Votre attitude n'est pas constructive, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Nous prenons nos responsabilités, cela en bien ou en mal.

M. ANNETTE : Vous "fermez la porte", là.

LE MAIRE : Oui, car de cela, il résultera un amalgame.

M. ANNETTE : Mais non.

LE MAIRE : Au Gouvernement, il n'y a aucun ministre de l'opposition. Vous êtes bien d'accord ?...

M. ANNETTE : La question n'est pas là.

LE MAIRE : Elle est bien là.

M. ANNETTE : Pas du tout.

LE MAIRE : Appliquons partout la même règle. Chacun prend ses responsabilités.

M. ANNETTE : C'est vrai.

LE MAIRE : Nous prenons les nôtres. Vous pouvez nous critiquer. Je vous écoute.

M. ANNETTE : Transmettez notre demande à l'A.D.P.E..

LE MAIRE : Les membres de l'A.D.P.E. sont là, le Président de l'Association également.

M. ANNETTE : Je trouve que ce serait normal.

Vous aviez une fois accepté, Monsieur le Maire, qu'un membre de l'opposition municipale fasse partie d'une commission. Il s'agissait du Casino. Nous avons contribué, comme les autres, à son travail ; il n'y a pas eu de critique, de blocage.

LE MAIRE : Je suis très heureux de vous l'entendre dire.

M. ANNETTE : Mais oui, demandez à nos autres collègues qui ont parti-

.../...

cipé à cette commission. Laissez-moi dire que dans cette dernière, les choses se sont bien déroulées. Tout ce qu'on demande, c'est à être admis normalement à oeuvrer dans les commissions, à faire des propositions.

LE MAIRE : Tous vos collègues sont là. Essayez donc de les convaincre, et moi je ne pourrai qu'accepter.

M. ANNETTE : Je sais que pour qu'un membre du Conseil soit coopté dans cette commission, un mot du Maire suffit pour que les autres se rallient.

LE MAIRE : Je prends mes responsabilités.

M. ANNETTE : Je prends acte que vous ne voulez pas qu'il y ait un Conseiller de l'opposition dans l'A.D.P.E..

LE MAIRE : Je ne dis rien du tout. En l'occurrence, il s'agit d'une élection : vous vous faites accepter ou pas.

M. ANNETTE : D'accord.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION DE FONCTIONNEMENT  
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 942 - SECURITE ET POLICE

00000000

R E C E T T E S

7009 - Rétribution de services 100 000,00  
708 - Services payés du personnel 100,00  
799 - Produits exceptionnels 100,00

D E P E N S E S

600 - Produits pharmaceutiques	30 000,00
601 - Alimentation	200 000,00
602 - Habillement	267 000,00
605 - Produits d'entretien ménager	8 000,00
609 - Autres fournitures	160 000,00
631 - Entretien à l'entreprise	45 000,00
633 - Acquisition petit matériel	65 000,00
6406 - Contingent incendie	600 000,00
657 - Subventions	8 000,00
. Prévention routière	2 000
. Amicale des pompiers	6 000
6620 - Frais d'impression	7 000,00
663 - Documentation	6 000,00
665 - Frais d'actes et de contentieux (expertise)	3 000,00
	<u>1 399 000,00</u>

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 943 - ENSEIGNEMENT

R E C E T T E S

7332 - Recouvrement sur traitements 1 000,00

D E P E N S E S

600 - Produits pharmaceutiques	18 000,00
611 - Rémunération du personnel	15 462 000,00
615 - Rémunération diverses (Indemnités de logement)	9 000 000,00
618 - Charges sociales	5 986 000,00
657 - Subventions	203 000,00
. Collège Reydelllet	100 000
. Collège Raoul HOARAU	103 000
	<u>30 669 000,00</u>

M. ANNETTE Alimentation : + 25 %. Je pense que, pour les policiers, "l'appétit vient en mangeant". Peut-être y avait-il quelque chose au B.S. -je ne l'ai pas sous les yeux-. L'alimentation progresse encore moins que le taux moyen. Si cela est justifié, peut-être est-ce normal. Il s'agit peut-être d'une erreur...

LE MAIRE : Cela provient du fait que les pompiers sont amenés -on s'en est aperçu après coup- à accueillir des sinistrés et à leur donner à manger. Il y a des enfants, notamment. L'année dernière, on a relevé cela, et on a dû passer les dépenses correspondantes sur le compte des Cantines.

M. ANNETTE : Cela ne concernait-il pas l'aide sociale ?

LE MAIRE : Non. Il n'était pas normal de prélever sur les Cantines. On a donc mis en place un contingent spécial ; et cela se trouve au niveau de "Sécurité et police", et non de l'aide sociale.

M. ANNETTE : Habillement : + 22 %.

LE MAIRE : Il faut le renouveler de temps à autre.

M. ANNETTE : Ce chiffre me paraît quand même important.

M. MAHE : Il y a le renouvellement de l'habillement usagé.

M. ANNETTE : Oui. Mais, on renouvelle partiellement, et pas tout en même temps.

M. MAHE : Ce renouvellement est fait en fonction des usures.

M. ANNETTE : Le coût de l'habillement a diminué.

LE MAIRE : Vous avez, par exemple, les vestes de cuir qui n'ont pas été changées depuis dix ans.

M. ANNETTE : D'accord.

LE MAIRE : Les bottes s'usent, également. En dépit de ce que vous dites, cela coûte plus cher.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION DE FONCTIONNEMENT  
 LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 944 - OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES

<u>R E C E T T E S</u>		<u>D E P E N S E S</u>	
7332 - Recouvrements sur traitements	1 000,00	611 - Rémunération du personnel	424 000,00
7361 - Sub. pour fonctionnement centre médico-scolaire	100,00	618 - Charges sociales	153 000,00
73708 - Sub. Conseil Général pour ramassage scolaire	1 015 000,00	6455 - Ramassage scolaire	10 000 000,00
737081 - Participation particuliers	30 000,00	657 - Subventions	2 494 500,00
7379 - Participation crèches-garderies en remboursement des frais de personnel	4 500 000,00	. Caisse des écoles	1 550 000,00
	<hr/>	. Conservatoire ADA	750 000,00
	5 546 100,00	. Ecoles privées	50 500,00
		. Ecole de Musique	144 000,00
		6571 - Sub. aux cantines	15 225 250,00
			<hr/>
			28 296 750,00
<u>LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 945 - SPORTS ET BEAUX ARTS</u>			
<u>R E C E T T E S</u>		<u>D E P E N S E S</u>	
7006 - Droits d'entrée piscines	150 000,00	600 - Produits pharmaceutiques	5 000,00
799 - Produits exceptionnels	100,00	602 - Habillement	12 500,00
	<hr/>	609 - Fournitures diverses (chlore)	400 000,00
		6312 - Entretien à l'entreprise (piscines)	150 000,00
		633 - Petit matériel pour équipements sportifs	130 830,00
		657 - Subventions	10 134 800,00
		. O.M.T.L.	600 000,00
		. O.M.J.	5 630 000,00
		. O.M.S.	1 000 000,00
		. O.M.D.T.A.	500 000,00
		. Ass. prévention du Chaudron	45 000,00
		. Sub. aux théâtres	2 000 000,00
		. Divers	359 800,00
	<hr/>		<hr/>
	150 100,00		10 833 130,00

M. ANNETTE : Je vois que, par contre, la subvention aux Cantines diminue, elle, de - 5 %. Cela provient-il de l'effectif, de la réorganisation des Cantines ?...

LE MAIRE : Il y a moins d'élèves. De plus, la gestion est meilleure, en ce sens qu'on arrive à mieux cerner les portions payantes -qui ont doublé-.

M. ANNETTE : Autrefois, il y avait peut-être un peu de "gâchis".

LE MAIRE : C'est sans doute parce que vous êtes là qu'il n'y en a plus.

M. GERARD G. : Tiens donc !...

LE MAIRE : Il n'y a pas de "gâchis".

M. ANNETTE : C'est vrai que des efforts ont été faits. Mais, ne nous obligez pas à dire que, dans le passé, il y avait un certain laxisme dans la gestion des Cantines.

LE MAIRE : Vous affirmez sans preuve. C'est bien.

M. ANNETTE : Je ne voudrais pas gêner certaines personnes.

LE MAIRE : Vous ne changez pas.

.../...

M. ANNETTE : Au chapitre 944, je vois : "Conservatoire" et "Ecole de Musique". Sur le problème de fonctionnement de ces deux organismes, j'ai appris que les enseignants ne sont pas déclarés à la Sécurité Sociale, qu'ils enseignent en quelque sorte sur la base d'une convention "bidon". On est venu me le dire. Alors, je voudrais -puisque je sais que Monsieur BOX est parmi nous ce soir, et qu'il est responsable de cela- savoir quelle est la situation exacte. Si tel était le cas, je crois qu'il faudrait y mettre un terme. On ne peut pas accepter de voter une subvention à une association qui ne paie pas, selon les règles, les intervenants tant à l'Ecole de Musique qu'au Conservatoire. J'attends de Monsieur BOX qu'il dise ce qu'il en est. Est-ce que ces personnes sont régulièrement payées (fiches de paie, déclaration à la Sécurité Sociale...) ?

M. BOX : En ce qui concerne l'Ecole de Musique, ce n'est pas moi qui m'en occupe.

Pour le Conservatoire, il y a effectivement une convention qui prévoit que les professeurs -qui, pour l'essentiel, sont du lycée ou qui enseignent par ailleurs en donnant également des cours privés- enseignent gratuitement et sont défrayés de leurs frais de déplacements. Cette convention, qui a été signée et mise en place en 1975, continue à produire ses effets. A l'époque -où il y avait Monsieur ATECTAM-, on avait écrit à la Sécurité Sociale pour leur faire parvenir le modèle de convention utilisé et pour leur demander s'il fallait ou non les payer. Il nous a été répondu alors que la Sécurité Sociale en prenait bonne note et que, s'agissant d'une convention, ces personnes n'étaient pas salariées et ne devaient pas être déclarées à la Sécurité Sociale. C'est la raison pour laquelle, jusqu'à présent, on ne paie pas de cotisations.

Il s'est trouvé, effectivement, quelqu'un pour aller se plaindre à cet organisme de cet état de chose. Cette semaine donc, la Sécurité Sociale m'a contacté pour mettre en place un contrôle. J'attends que cela se fasse. J'ai conservé la lettre où le Directeur de la Sécurité Sociale de l'époque me répondait que ces professeurs n'étaient pas assujettis. Si maintenant on me dit que cela n'a plus cours, et que cela a changé, alors je régulariserai, et paierai. Aussi, au lieu de demander 750 000 Francs au budget, on réclamera le double.

M. ANNETTE : Je crois que vous avez bien posé le problème. L'Adjoint responsable de l'Ecole de Musique est-il là ?

M. PAYET A. : L'Ecole de Musique est une association. Je suis effectivement l'Adjoint Délégué à l'Ecole de Musique. L'association a son Président et son Conseil d'Administration.

Ce que vient de dire Monsieur BOX est également vrai pour elle. A la suite de discussions entamées avec la Sécurité Sociale, l'association verra, l'année prochaine, si effectivement il faudra modifier le système de paiement. Pour l'instant, c'est vrai que ce type de convention existe toujours. Avec les 144 000 Francs qui sont inscrits ici, il ne s'agit pas du tout de rétribuer les professeurs. Cette somme est prévue uniquement pour aider l'Ecole dans les achats de matériels pédagogiques et pour son animation -puisque la Mairie a demandé à l'Ecole



de Musique d'aller beaucoup plus vers l'animation, et en particulier au niveau des écoles primaires-. Les professeurs sont payés, essentiellement, sur les cotisations versées par les parents d'élèves de l'Ecole de Musique.

M. ANNETTE : Ces explications montrent bien, Monsieur le Maire, qu'il y a là une situation totalement anormale. Je crois qu'il ne peut pas y avoir de convention illégale. On peut faire signer aux gens n'importe quoi. Il y a, malgré tout, des lois.

Dans ce qu'a dit Monsieur BOX, je retiens une chose : il y a des gens qui sont rémunérés par ailleurs -essentiellement des enseignants du lycée-, et sont donc couverts à ce niveau-là ; leur problème est alors d'un tout autre ordre. Par contre, il doit y avoir des gens qui ne sont pas "couverts". Je trouve que, dans ces cas précis, il n'est pas normal qu'on puisse, par le truchement de frais de déplacements, les rémunérer, parce qu'alors il s'agit d'un "déguisement" de salaire. Les frais de déplacements doivent correspondre véritablement à des déplacements. Les indemnités de déplacements doivent couvrir les frais de déplacements. Ce qui n'est pas le cas.

M. BOX : Il ne faut pas être plus "royaliste que le Roi". Ne me dites pas que cela est anormal, que la convention n'est pas bonne, alors que l'institution concernée -en l'occurrence, la Sécurité Sociale-, elle-même, dit que nous n'avons pas à lui payer de cotisations.

M. ANNETTE : Mais non.

M. BOX : Supposez que demain le Directeur des Impôts vous dise : "Monsieur ANNETTE, vous n'avez pas d'impôts à payer" ; vous n'allez pas lui dire le contraire.

Ici, la Sécurité Sociale nous dit que nous n'avons rien à payer, alors nous ne payons pas. Lorsqu'elle nous demandera de verser des cotisations, nous le ferons.

Il y a par ailleurs le personnel administratif qui, lui, est entièrement déclaré (exemples : direction, plantons, secrétaires...).

M. ANNETTE : D'accord.

LE MAIRE : Je voudrais arrêter là cette discussion.

M. ANNETTE : Non.

LE MAIRE : Nous perdons du temps. Je suis ici le seul "patron".

Vous avez peut-être l'intention de faire traîner les débats. Jusqu'à présent, on vous a écouté patiemment.

En conclusion de ce problème, je dirai que soit la Sécurité Sociale nous demande de payer, auquel cas nous paierons ; soit elle nous dit de ne pas payer, auquel cas nous ne paierons pas. La discussion est ainsi close.

M. ANNETTE : Je regrette que vous me coupiez ainsi la parole. Je pense qu'il est normal que je réponde à partir des renseignements qu'on me donne.

LE MAIRE : Il n'y a pas à répondre.

Si la Sécurité Sociale nous réclame quelque chose, nous paierons ; au cas contraire, nous ne paierons pas.

(Monsieur GERARD Gilbert quitte la salle -19 H 05-)

M. ANNETTE : Certaines personnes sont rémunérées uniquement sur leurs frais de déplacements. Ici, il ne s'agit pas de frais de déplacements.

LE MAIRE : Je vous en prie : veuillez vous arrêter.

M. ANNETTE : Je dis qu'il faut déclarer ces personnes.

LE MAIRE : Je demande à la technique de ne pas enregistrer vos paroles. Nous n'allons pas subir votre "inquisition" pendant des heures. Si vous avez envie de faire votre "petit numéro", vous convoquez la presse et vous leur dites ce que vous voulez. Je suppose que la presse vous accueillera.

.../...

M. GERARD G. : Là aussi, il y a des progressions spectaculaires. Peut-on savoir pour quelles raisons ? Parallèlement, pourquoi d'autres postes ne progressent-ils pas ? L'O.M.D.T.A., par exemple, n'augmente pas alors que l'O.M.T.L. le fait de + 33 %, l'O.M.J. de + 14 %, l'O.M.S. de + 11 %, le tout augmentant de + 29 %.

M. ANNETTE : Il ressortait des discussions de l'année dernière que l'O.M.S. devrait bénéficier d'une augmentation importante. Le budget de fonctionnement de l'O.M.S. est fixé à 1 000 000 Francs. Par rapport aux 2 000 000 Francs attribués au théâtre, cela paraît disproportionné. D'un côté, il y a cent associations ; de l'autre, le théâtre seul avec 2 000 000 Francs. Est-ce qu'on ne pourrait pas rééquilibrer cela au mieux ? Je propose de retirer 500 000 Francs au théâtre pour les transférer à l'O.M.S.. Est-ce que ces 2 000 000 Francs sont vraiment nécessaires ? Il y a peut-être des problèmes au niveau du Théâtre de Champ-Fleuri.

LE MAIRE : Il s'agit effectivement de ce théâtre, mais également d'un autre qui va s'ouvrir en 1986. Dans ce théâtre, nous intervenons pour 30 % -et même beaucoup plus-. Normalement, il devrait y avoir trois fois 33 % (Etat, Département, Commune). Est-il besoin de vous dire -vous l'avez deviné- que l'Etat n'a pas versé ses 33 % ?...

M. ANNETTE : Pour quelle raison ?

LE MAIRE : Ainsi, les deux autres collectivités ont dû augmenter leur versement. Après avoir accepté le principe de la participation, l'Etat s'est désengagé en disant : "Je ne paie plus rien" ; cela parce que le Conseil d'Administration du C.R.A.C. n'était pas conforme à son souhait -et surtout, à ses intentions-. Si ce dernier avait été exaucé, l'Etat aurait tenu son engagement. Quoi qu'il en soit, laissons ces faits de côté.

M. ANNETTE : C'est là votre version.

LE MAIRE : Aujourd'hui, ce théâtre -ces théâtres, dans le futur- accueille sept à huit sur dix Dionysiens. Vous ne pourrez pas affirmer le contraire.

M. ANNETTE : Je ne sais pas. Mais, il doit y avoir des gens de l'extérieur, également.

LE MAIRE : Oui. La fréquentation des Dionysiens est variable et toujours majoritaire lors des spectacles. Aussi, ne nous plaignons pas trop si la Commune paie 2 000 000 Francs, alors que le coût de fonctionnement du théâtre se chiffre à 7 000 000 ou 9 000 000 Francs.

M. ANNETTE : On paie les "trous" ?... Qu'est-ce qu'on paie exactement ?

LE MAIRE : Il s'agit d'une participation de la Commune aux frais du théâtre. Ce dernier a un Conseil d'Administration.

M. ANNETTE : Mais, c'est le C.R.A.C. qui le gère.

.../...

LE MAIRE : Oui, plus exactement : le C.R.A.C. - Théâtre.

M. ANNETTE : Nous, nous finançons le C.R.A.C. !...

LE MAIRE : Les deux.

M. ANNETTE : Je suis allé au Théâtre de Champ-Fleuri. Je crois qu'il y a un problème de remplissage.

LE MAIRE : Non, ce problème n'existe pas. Ce genre de structure, qu'on le veuille ou non, coûte cher. Si vous regardez ce qui se passe en métropole -Monsieur BOYER Eric pourra vous fournir de plus amples informations à ce propos, puisqu'il s'occupe de cette affaire-, vous constatez que les charges des théâtres sont, en général, excessivement élevées ; que les théâtres ne vivent pratiquement que grâce aux subventions. Ici, une bonne partie du coût de fonctionnement est couverte par les recettes. Malheureusement, ces dernières ne suffisent pas.

M. ANNETTE : Le déficit du théâtre est donc de 9 000 000 à 10 000 000 Francs.

LE MAIRE : Non, de 7 000 000 à 9 000 000 Francs.

M. MAHE : Pour expliciter cette affaire, je prendrai une image : supposez que vous achetez une voiture dans laquelle il n'y a pas d'essence, et pas de chauffeur. La voiture ne fonctionne donc pas. C'est un peu ce qui se passe pour le Théâtre de Champ-Fleuri. Ce dernier a été construit ; et pour que cela puisse fonctionner, il a fallu y mettre à la fois l'énergie et les gens. Le personnel du C.R.A.C. a été transféré au Théâtre de Champ-Fleuri. Ainsi, l'équipe technique du C.R.A.C. y a été pratiquement affectée en totalité. De plus, le fonctionnement du Théâtre est assimilé à celui du C.R.A.C., pour les gens qui y travaillent.

M. ANNETTE : L'effectif a dû augmenter. La Commune n'intervenait pas jusqu'à maintenant. On a simplement déplacé l'équipe technique.

LE MAIRE : Nous sommes toujours intervenus.

M. ANNETTE : Cela n'apparaissait pas.

LE MAIRE : Si, mais sous l'intitulé : "C.R.A.C.", et non comme ici : "Théâtres".

M. ANNETTE : Avez-vous le chiffre de 1984 ? Je l'ai cherché ; mais, je ne l'ai pas trouvé.

LE MAIRE : A l'époque, la somme attribuée était de 15 000 Francs.

M. ANNETTE : C'était dérisoire.

LE MAIRE : Il n'y avait pas de théâtre, alors.

M. ANNETTE : Mais, l'effectif de l'équipe a-t-il augmenté de façon importante ?

M. MAHE : Actuellement, nous sommes en train de mettre en place un effectif qui puisse correspondre à la fois aux besoins du Théâtre et à ceux qui n'avaient pas été pris en considération en raison justement du manque d'effectif. On n'a pas pu l'augmenter au coup par coup comme on le voulait. Les financements actuels permettront de le faire.

M. ANNETTE : La Mairie intervient-elle dans la politique du C.R.A.C. ? Ici, nous en sommes à 2 000 000 Francs ; et vous dites que le déficit sera de 7 000 000 Francs.

M. MAHE : Supposez, Monsieur ANNETTE, que vous me promettez 10 000 000 Francs pour faire fonctionner un organisme, et que subitement vous ne versez que 5 000 000 Francs. Déficit : 5 000 000 Francs. Vous me donnez 12 000 000 Francs l'année suivante, alors que cet organisme n'en a besoin que de 10 000 000. Excédent : 2 000 000 Francs. Actuellement, le problème découle de la promesse de l'Etat de nous verser 1 000 000 à 1 500 000 Francs, qui n'a pas été tenue. Déficit : participation de l'Etat.

M. BOURHIS : Désengagement.

M. GERARD G. : Sur ce chapitre, peut-on avoir des nouvelles de l'Association Jeunesse - Loisirs qui, l'année dernière, avait reçu 150 000 Francs de subvention ?

LE MAIRE : Cette Association ne se trouve pas au niveau de ce chapitre, mais plus loin.

M. GERARD G. : Autrefois, elle était là ; et, elle a disparu.

M. ANNETTE : L'A.J.L. a reçu deux fois 150 000 Francs, l'année dernière (au B.P. et au B.S.).

LE MAIRE : Cette année, on ne lui donne rien. Elle vit toute seule.

M. ANNETTE : J'ai écrit au Président de l'Association, à Monsieur Marcel HOARAU, pour lui demander de nous "raconter" un peu ce qui s'y passe. La lettre m'a été retournée avec les mentions : "inconnu", "non réclamée", "retour à l'envoyeur".

LE MAIRE : Vous n'avez pas mis la bonne adresse.

M. MANES : A la Poste, il y a beaucoup de socialistes, pourtant !...

LE MAIRE : Toutes ces mentions ont été mises par la Poste. Cela n'a pas été fait par nous.

M. ANNETTE : L'adresse est sans doute erronée.

LE MAIRE : C'est là une remarque que vous auriez dû faire à la Poste.

M. ANNETTE : De toute façon, c'est réparé. Je pense que Monsieur Marcel HOARAU m'écrira pour me dire ce qui se passe au niveau de cette Association.

M. HOARAU M. : Mais avant, je ne pouvais pas y répondre.

M. ANNETTE : Je ne vous accuse pas.

Pour l'O.M.S., la somme reste 1 000 000 Francs ?... Je trouve qu'elle est faible.

LE MAIRE : Le problème de l'O.M.S. sera réexaminé. Pour l'instant, nous laissons cette somme ; mais, l'année prochaine, le problème sera envisagé différemment.

M. ANNETTE : Lors d'une précédente discussion sur ce chapitre, on avait évoqué aussi la possibilité d'aider les associations au niveau du transport -cela, à la suite justement du versement transport-. On avait dit alors que la Mairie n'aurait plus à sa charge le déficit de la S.T.U.D., et donc serait "soulagée" de ce côté-là, et pourrait faire un effort pour aider les associations dans leurs déplacements. Qu'est-il advenu de ces projets ? Y a-t-il quelque chose de fait ?

LE MAIRE : Tout a été regroupé dans cette subvention.

M. BOURHIS : De toute façon, le versement transport ne peut pas être utilisé à cela.

M. ANNETTE : Je le sais. Je dirais, Monsieur BOURHIS, que grâce au versement transport, le déficit de la S.T.U.D. n'apparaissait plus, était couvert. Etant donné que la Commune dépensait pour combler ce déficit, elle pensait pouvoir faire un effort en faveur des associations pour leurs déplacements. Je voudrais donc savoir si cela s'est concrétisé.

M. BOURHIS : On ne sait jamais s'il y aura un déficit du versement transport. Auquel cas, il faut aussi que la Commune le comble. On ne peut donc pas présumer de la somme disponible.

M. ANNETTE : Avec les 18 000 000 ou 15 000 000 Francs attendus, on va faire face.

M. BOURHIS : Il vaut toujours mieux prendre des précautions.

M. ANNETTE : Il y a 9 000 000 Francs de garantie de recettes et également 18 000 000 Francs de versement transport. Je pense que c'est assez facile.

M. BOURHIS : Comment 9 000 000 Francs de garantie de recettes ?...

M. ANNETTE : Oui, c'est cela.

LE MAIRE : Je constate qu'à ce propos le dialogue ne va pas s'instaurer. Sachez donc que les subventions concernent cinquante clubs à Saint-Denis.

M. ANNETTE : Précisément donc, cela fait peu par club.

Au niveau de la Bretagne, je vois qu'il y a 5 000 Francs. Avec cinq ou

.../...

six sections, c'est très difficile.

Je crois que c'est important, sans pour autant être contre le théâtre ou contre une quelconque association. Je crois simplement que les sportifs méritent une part plus importante dans ce budget.

(Monsieur GERARD Marc quitte la salle -18 H 48-)

.../...

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 951 - SERVICES SOCIAUX SANS COMPTABILITE DISTINCTE

22  
22  
22  
22  
22  
22  
22

R E C E T T E S

D E P E N S E S

716 - Concession dans les cimetières 90 000,00  
799 - Produits exceptionnels 100,00

90 100,00

600 - Produits pharmaceutiques 2 500,00  
615 - Rémunération diverses 35 000,00  
618 - Charges sociales (retraités d'avant 1948) 30 000,00  
657 - Subventions 2 100 000,00  
    . CASPEC 1 900 000,00  
    . Zoo 200 000,00

2 167 500,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 953 - HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE

R E C E T T E S

D E P E N S E S

73394 - Recouvrement participation et prestation (incinération) 200 000,00

657 - Subvention Ass. Défense c|alcoolisme 1 000,00  
677 - Charges services concédés 10 000,00

11 000,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 955 - AIDE SOCIALE

R E C E T T E S

D E P E N S E S

6401 - Contingent Aide Sociale 27 500 000,00  
657 - Subventions 2 677 100,00  
    . BAS 1 600 000,00  
    . Transporteurs 850 000,00  
    . G.I.H.P. 100 000,00  
    . Divers 127 100,00

30 177 100,00



BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION DE FONCTIONNEMENT  
 LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 965 - DOMAINE PRODUCTIF DE REVENUS

R E C E T T E S

7122 - Droits stationnement taxis	22 000,00
7140 - Location terrains nus	200 000,00
7142 - Location bâtiments	1 750 000,00
715 - Droits de voirie	150 000,00
7150 - Stationnement payant	1 100 000,00
7155 - Droits de fourrière	10 000,00
719 - Autres produits domaniaux	150 000,00
721 - Revenus des titres et rentes	100,00
799 - Produits exceptionnels	1 000,00
	<hr/>
	3 383 100,00

D E P E N S E S

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 967 - SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX SANS COMPTABILITE DISTINCTE

R E C E T T E S

7006 - Location chambres froides	10 000,00
701 - Redevances de l'abattoir	600 000,00
702 - Abattage et droits de visite	250 000,00
7151 - Recettes des marchés	700 000,00
7332 - Recouvrement sur traitement	10 000,00
7335 - Taxe d'assainissement	4 000 000,00
7336 - Recouvrement de frais divers	300 000,00
799 - Produits exceptionnels	100,00
	<hr/>
	5 870 100,00

D E P E N S E S

600 - Produits pharmaceutiques	3 000,00
609 - Autres fournitures	75 000,00
611 - Rémunération du personnel	940 000,00
6110 - Rémunération du personnel (égouttiers)	341 000,00
618 - Charges sociales	133 000,00
6180 - Charges sociales (égouttiers)	45 000,00
6409 - Autres contingents (transports + O.M)	21 925 000,00
	<hr/>
	23 462 000,00

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION DE FONCTIONNEMENT  
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 970 - CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES

R E C E T T E S

D E P E N S E S

7335 - Surtaxe eau	7 050 000,00		
7379 - Participation pour parking	10 000,00	6580 - Versement BAS taxe sur spectacles	60 000,00
73791 - Autres participations (C.G.F.)	1 300 000,00	669 - Dépenses imprévues	95 062,00
740 - D.G.F. - Dotation forfaitaire	29 000 000,00	6810 - Dotation amortissement sub. équipement	2 149 000,00
7411 - D.G.F. - Dotation péréquation	57 332 000,00	6812 - Titres annulés	780 000,00
742 - D.G.F. - Ville centre	2 500 000,00	8285 - Admission en non valeur	150 000,00
7422 - D.G.F. - Concours particuliers	5 350 000,00		100 000,00
744 - D.G.F. - Instituteurs	9 900 000,00		
746 - Attribution taxe sur spectacles	130 000,00		
749 - D.G.D. - Transports scolaires	4 760 000,00		
75870 - Participation sur impôt progressif sur jeux casino	150 000,00		
75871 - Prélèvement cahier des charges Casino	200 000,00		
799 - Produits exceptionnels	1 000,00		
829 - Mdats annulés ou atteints par déchéance	20 000,00		
	117 703 000,00		3 334 062,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 971 - SERVICE FISCAL - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX FIXE

R E C E T T E S

D E P E N S E S

750 - Attributions s/permis de chasser	2 000,00		
751 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 600 000,00		
	1 602 000,00		

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 972 - SERVICE FISCAL - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX VARIABLE

R E C E T T E S

D E P E N S E S

752 - Licence débits de boissons	270 000,00		
756 - Octroi de mer	133 000 000,00		
	133 270 000,00		

LE MAIRE : Je tiens à rappeler que l'octroi de mer représente à peu près le quart de nos recettes. Il y a cinq ou six ans, il représentait environ la moitié de nos recettes, et même un peu plus. Actuellement, l'octroi de mer, pour les petites communes en particulier, entre pour 60 % de leurs recettes ; ce qui est énorme et qui montre bien que cela ne pourra pas être remplacé par une autre recette, sauf provenant de l'Etat ou d'ailleurs. Il n'est pas possible aux petites communes de trouver, par l'intermédiaire des impôts, des ressources en remplacement de cet octroi de mer.

J'ai ici quelques chiffres les concernant. Par exemple : une petite commune a 1 300 000 Francs d'impôts locaux et 6 900 000 Francs d'octroi de mer ; d'autres encore auront 1 800 000 Francs d'impôts locaux et 10 500 000 Francs d'octroi de mer ou 990 000 Francs d'impôts locaux et 10 000 000 Francs d'octroi de mer... Tous ces chiffres concernent des communes de la Réunion. A Saint-Denis, l'octroi de mer représente environ 26 % des recettes de la Commune.

.../...

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 977 - SERVICE FISCAL - IMPOTS COMPLEMENTAIRES

R E C E T T E S

D E P E N S E S

755 -	Taxe sur l'énergie électrique	3 000 000,00	
766 -	Produit du versement transport	18 000 000,00	6587 - Restitution taxe transport
777 -	Produit des contributions directes	139 900 000,00	50 000,00
	. Impôts locaux	121 000 000,00	
	. Taxe enlèvement O.M	18 900 000,00	
779 -	Subvention fiscale	8 000 000,00	
		<hr/>	
		168 900 000,00	

M. ANNETTE : Avez-vous une indication concernant l'évolution de l'assiette, la progression de la richesse ?

M. CROCHET : La seule indication que nous ayons actuellement porte sur une revalorisation des bases, de l'ordre de 5,2 %.

M. BOX : Que signifie : "Subvention fiscale 8 000 000" ?

LE MAIRE : Cela vient en compensation des pertes de recettes.

M. CROCHET : Il y a une exonération sur le foncier bâti, pendant les deux premières années ; et l'Etat compense ce "manque à gagner" par cette subvention fiscale.

M. ANNETTE : Cela concerne-t-il les personnes âgées de plus de soixante ans qui, elles, sont exonérées d'impôts locaux ?

LE MAIRE : Cette subvention compense une perte, mais ne le fait pas tout à fait.

M. CROCHET : L'exonération accordée aux personnes âgées est compensée par les prélèvements effectués auprès des personnes qui paient les impôts.

M. ZITTE : Le Docteur GERARD m'a laissé une procuration me demandant de voter "contre" au B.P. pour lui.

LE MAIRE : Et vous, Monsieur ZITTE, vous votez "pour" ?...

M. ZITTE : Oui.

LE MAIRE : Je mets aux voix la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 1986.

**Tous les chapitres de la Section de Fonctionnement**

**du Budget Primitif 1986**

**sont adoptés à la MAJORITE**

**(1 abstention - 3 oppositions).**

---o-o-o0o-o-o---

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION D'INVESTISSEMENT

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE LA RECAPITULATION GENERALE

000000

LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
900 - HOTEL DE VILLE ET AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	100 000,00	24 557 690,00
901 - VOIRIE	7 908 000,00	32 410 000,00
902 - RESEAUX	6 275 000,00	14 962 000,00
903 - EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL	2 519 543,00	26 480 500,00
904 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	-	5 100 000,00
905 - TRANSPORTS	-	7 395 000,00
906 - SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	2 500 000,00	6 970 000,00
908 - URBANISME ET HABITATION	-	6 000 000,00
914 - PROGRAMMES POUR LES AUTRES TIERS	-	7 500 000,00
925 - MOUVEMENTS FINANCIERS	5 900 333,00	36 302 000,00
927 - FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	142 624 314,00	150 000,00
TOTALUX	167 827 190,00	167 827 190,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 900 - HOTEL DE VILLE ET AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

R E C E P T I F S

D E P E N S E S

1051 209 4 - Sub. M. Culture pour Befroi Hôtel de Ville	100 000,00	232-077 4 - Aménagement Ancien Hôtel de Ville (Befroi)	500 000,00
		232-145 2 - Ateliers relais	5 100 000,00
		232-147 - W.C. Publics (Champ Fleuri - Ilet Quinquina)	280 000,00
		232-173 259 - Centre Technique communal	2 300 000,00
		232-174 260 - Centre de Secours Incendie	6 000 000,00
		232-175 261 - Fosse garage municipal	300 000,00
		232-176 262 - Mairie de Moufia	100 000,00
		232-177 263 - Hangar Comité des Fêtes	2 000 000,00
		232-178 264 - Aménagement de locaux communaux	500 000,00
		232-179 265 - Aménagement nouvel Hôtel de Ville	500 000,00
		235-012 5 - Aménagement abords bâtiments communaux	200 000,00
	100 000,00		24 557 690,00

M. ANNETTE : Au niveau du poste "Matériel et mobilier", je constate qu'il y a une augmentation de + 50 %. Je pense qu'il doit y avoir une autre raison que la hausse des prix.

LE MAIRE : Le nombre de services progresse ; et cela concerne aussi le matériel informatique.

M. ANNETTE : Je vois également : "Hangar Comité des Fêtes". Qu'est-ce que c'est ?

LE MAIRE : Le Comité des Fêtes n'a pas de local pour entreposer son matériel. Alors, on projette de lui construire un hangar.

M. ANNETTE : Une étude a-t-elle été faite concernant un foyer de jeunes travailleurs -dont on avait parlé une ou deux fois- ?

LE MAIRE : Oui, il y a eu une étude.

M. ANNETTE : A-t-elle été faite récemment ?

LE MAIRE : Elle l'a été dans le temps ; mais, nous n'avons pas obtenu de financements.

M. ANNETTE : La situation à Saint-Denis est difficile. Des jeunes louent de 1 500 Francs à 2 000 Francs une chambre. Je pense donc que ce foyer serait intéressant, d'autant plus qu'il est susceptible d'être subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales, notamment.

LE MAIRE : Nous n'avons obtenu aucun financement, pas même de cet organisme.

M. ANNETTE : Le projet des Camélias doit dater de six ou sept ans.

LE MAIRE : On n'a pas relancé l'affaire depuis. Croyez-vous que quarante chambres pourraient solutionner le problème ? Ce sera toujours cela de gagner.

M. ANNETTE : On pourrait construire plus que quarante chambres, une centaine, par exemple.

LE MAIRE : Malgré tout, on sera loin du compte. Avec cent chambres, ce sera presque l'Hôtel Méridien.

M. ANNETTE : C'est vrai que, par le nombre de chambres, l'Hôtel Méridien, c'est un petit hôtel.

L'année dernière à ce poste, il y avait 13 000 000 Francs ; et là, il y en a 24 000 000.

Pour le Centre de Secours, il y a 6 000 000 Francs.

LE MAIRE : Oui, le Centre de Secours intervient en plus, ici. Tous ces investissements peuvent, d'une année sur l'autre, augmenter ou diminuer, en un va-et-vient.

.../...



M. ANNETTE : Le Centre Technique, est-ce que c'est le Garage ?

LE MAIRE : Il s'agit de l'extension du Centre qui se trouve à Sainte-Clotilde (Rue Vallon Hoarau). Ce n'est donc pas le Garage.

(Monsieur GERARD Marc revient dans la salle -19 H 05-)

.../...

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION D'INVESTISSEMENT  
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 901 - VOIRIE

R E C E T T E S		D E P E N S E S		
1053-054 12	FIR pour voirie	210	63 - Acquisition terrains	500 000,00
		213	- Voies et réseaux	2 800 000,00
			Z.A.C. Bellepierre	500 000
			Z.A.C. Moufia I	2 000 000
			Z.A.C. Moufia II	300 000
1651-042 106	CRCAMR P. Voirie rurale	233-004 14	- Eclairage public	400 000,00
1053-055 15	C. Général p. aménagement des Hauts Voirie	233-019 12	- Voirie traditionnelle	15 850 000,00
		233-034 63	- Zones artisanales (Foucherolles-Montgaillard)	1 640 000,00
1651-043 15	CRCAMR p. aménagement des Hauts	233-048 12	- Aménagement de voirie (Gros entretien)	4 500 000,00
		233-054 25	- Colorado	620 000,00
		233-064 106	- Voirie rurale	1 000 000,00
		233-086 15	- Aménagement des Hauts Voirie	2 000 000,00
		233-101 266	- Amélioration de l'environnement Voirie	1 000 000,00
		235-001 232	- Fleurissement	500 000,00
		235-006 28	- Aménagement front de mer (Côte Montagne)	200 000,00
		235-008 27	- Espaces verts	1 400 000,00
				32 410 000,00
				7 908 000,00

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 902 - RESEAUX

R E C E T T E S

D E P E N S E S

1053-056 31	- C. Général p. assainissement (rue Gasparin)	240 000,00	233-002	- Extension réseaux et canalisations	500 000,00
1051-210 40	- M. Environnement p. endiguement Chaudron	1 750 000,00	233-020 31	- Assainissement	4 892 000,00
1052-021 40	- FIDOM Régional p. endiguement Chaudron	350 000,00	233-052 40	- Endiguement Chaudron (Berges sous le pont RN 2)	3 500 000,00
1053-059 40	- C. Général p. " "	350 000,00			
1052-019 37	- FIDOM Rég. p. aménagement des Hauts (P. K. 15 18)	150 000,00	233-076 37	- Aménagement des Hauts -A.E.P.	2 500 000,00
1052-020 37	- FIDOM Rég. Aménagement des Hauts (Réservoir Arnould)	300 000,00			
1651-046 37	- CRCAMR p. aménagement des Hauts AEP	1 995 000,00	233-095 29	- Couverture de caniveaux	500 000,00
1651-044 29	- CRCAMR p. couverture de caniveaux	400 000,00	233-097 33	- Aménagement points noirs	535 000,00
1053-058 33	- C. Général p. points noirs	35 000,00			
1651-045 33	- CRCAMR p. " "	400 000,00	233-100 108	- A.E.P.	2 535 000,00
1053-057 108	- C. Général p. AEP (doublement refoulement Mourfia Arnould)	305 000,00			
		6 275 000,00			14 962 000,00

M. ANNETTE : Je vois que le poste "AEP" a diminué de moitié. Je suppose qu'on a réalisé les gros travaux d'adduction d'eau, qu'on a moins de besoins.

LE MAIRE : Il y a des travaux qui ont été commencés l'année dernière et qui se poursuivent cette année. On ne peut pas en entreprendre d'autres, alors que ceux-ci ne sont pas terminés. Tous ces travaux se déroulent sur deux ans, en général. La somme inscrite ici est quand même importante.

M. ANNETTE : Oui, mais c'est deux fois moins que l'année dernière.

LE MAIRE : En matière de travaux, on peut en faire plus ou moins ; on peut également prévoir d'autres investissements qui sont prioritaires. Il n'y a pas, pour autant, une volonté délibérée d'abandonner l'AEP. De plus, il y a effectivement moins de besoins.

.../...



M. ANNETTE : Pour "Aménagement écoles, équipements sportifs, CASE", il y a 8 000 000 Francs. Diverses rubriques concernant cet aménagement suivent. Cette somme correspond-elle à une réserve ? Est-ce qu'on connaît les projets sur lesquels on va travailler ? Pourquoi ce poste-là n'est-il pas détaillé ?

M. PAYET A. : Il y a des listes de travaux qui concernent, en particulier, les sites sportifs -notamment, des travaux d'entretien-. Une répartition est faite entre les écoles, sites sportifs et C.A.S.E..

M. ANNETTE : Cette somme de 8 000 000 Francs découle donc de cette liste ?...

M. PAYET A. : Oui.

M. ANNETTE : Ce n'est donc pas une réserve ?...

M. PAYET A. : Pas du tout.

Concernant les sites sportifs, nous en avons fait le tour pour recenser les travaux urgents à réaliser. Nous les avons ensuite chiffrer, et le total des coûts s'élève à plus de 5 000 000 Francs pour l'ensemble. Cela est programmé sur plusieurs années. Pour les seuls sites sportifs, nous avons retenu cette année une liste de travaux pour un montant de 2 000 000 à 2 400 000 Francs -je n'ai pas le chiffre exact en tête-.

M. ANNETTE : Cela nous ramène à une somme de 5 500 000 Francs environ. L'année dernière sur ce chapitre, il y avait 11 000 000 Francs. Il y a donc une diminution. Cela est peut-être normal, en raison sans doute, je suppose, de la couverture du Stade de l'Est.

M. PAYET A. : Ce n'est pas au niveau de ce chapitre.

M. ANNETTE : Cela n'était pas au B.P..

Au niveau des équipements, à la Bretagne, il y avait un projet de piscine -qui n'apparaît pas ici-. Je vois, par contre, qu'il y a un projet de salle de squash pour Bellepierre. Est-ce qu'on a une idée de la programmation de cette piscine à la Bretagne ?

LE MAIRE : Cela sera réalisé dans le temps. Il est à la fois question d'acquérir un terrain, d'y amener de l'eau, etc... Il y a beaucoup de problèmes.

Pour la piscine de la Montagne, actuellement en construction, nous avons travaillé trois ans sur le projet. Il n'est pas facile de construire une piscine -à moins de faire un petit bassin-.

Mme PAYET A. : Il y a un gros problème d'évacuation d'eau.

LE MAIRE : Nous allons parvenir à le régler ; mais enfin, ce problème est moins facile à résoudre qu'il n'y paraît.

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 904 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

R E C E T T E S

D E P E N S E S

132	- Frais d'études	50 000,00
214	- Matériel et Mobilier	400 000,00
215	- Véhicyles	1 350 000,00
232-035 246	- Foyer social providence	3 000 000,00
232-144	- Cimetière Prima	300 000,00
		<u>5 100 000,00</u>

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 905 - TRANSPORTS

R E C E T T E S

D E P E N S E S

233-085	- Opérations liées au versement- transports	7 395 000,00
		<u>7 395 000,00</u>

M. ANNETTE : Quel est le statut du Foyer Social de la Providence ?  
Est-ce qu'il est lié à la Municipalité ?

LE MAIRE : Ce Foyer est en cours de construction, à l'intérieur de la  
Z.A.C. de la Providence. Il s'agira d'un foyer polyvalent.

M. ANNETTE : Est-ce une Maison de Jeunes, un Foyer Socio-Educatif ?...

M. BOYER E. : Il y aura une salle polyvalente, une salle de sports,  
une salle de cinéma, une bibliothèque pour enfants et une autre pour  
adultes. C'est un ensemble.

LE MAIRE : Si vous intitulez cette structure : "Maison de Jeunes",  
elle aurait effectivement un statut particulier.

M. BOYER : Un espace est également prévu pour les personnes du troi-  
sième âge.

Cette structure, en fait, pourra pratiquement être utilisée par tous  
ceux qui vivent dans le secteur. Elle remplace à la fois la Maison de  
Jeunes, le Foyer du Troisième Age et les différents Clubs qui exist-  
tent, en général, dans le secteur ; cela vient en complément de la  
Maison de Jeunes de Château Morange, en réalité.

.../...



M. ANNETTE : A quel usage est destinée la somme de 7 395 000 Francs ?

LE MAIRE : Entre autres usages, il y aura l'aménagement de couloirs de circulation réservés aux bus, de diverses voies, etc...

M. ANNETTE : A ce sujet, je reviens au cas de la Bretagne. J'ai pu lire dans la presse que le Réseau de Transports Dionysiens serait étendu en direction de la Montagne et des écarts en général. Je pense qu'il faut programmer rapidement cette extension vers la Bretagne, et vers les autres écarts également. Une expérience a été menée sur le centre-ville. On maîtrise déjà mieux l'affaire qui est même en progression. Il faudrait donc, à mon avis, que l'extension prévue du réseau se fasse plus rapidement.

LE MAIRE : D'un secteur à l'autre, les problèmes ne sont pas les mêmes.

M. ANNETTE : Oui, bien sûr.

LE MAIRE : Le problème du centre-ville est bien particulier.

Si nous réalisons d'abord l'extension en direction de la Montagne, ce n'est pas dans le but de favoriser cet écart, mais parce que c'est un sujet assez facile à régler. Il n'y a pas de villages entre la Montagne et le centre-ville. Nous avons voulu commencer là pour pouvoir en tirer les leçons qui serviront aux autres écarts de la commune. Ceux-ci présentent, quant à eux, des difficultés particulières. Au Brûlé et à Saint-François, par exemple, il y a des traversées, des liaisons avec le service de transports purement urbains, des croisements... Les problèmes à résoudre sont donc davantage compliqués.

M. ANNETTE : Quel délai va-t-il s'écouler pour la programmation sur les différents secteurs ?

LE MAIRE : En même temps que nous réalisons l'extension en direction de la Montagne, nous étudions déjà la mise en place du réseau pour desservir le Moufia -qui est un cas assez complexe-.

M. ANNETTE : Est-ce que, courant 1986, l'extension sera programmée en direction de la Bretagne ?

M. BOURHIS : Non, je ne le pense pas. Cette programmation pourrait se faire plutôt au début de 1987.

En septembre 1986, ce sera le Bois-de-Nèfles. Courant 1986 : continuation de l'extension en direction du Moufia. Début 1987 : extension du réseau en direction de la Bretagne.

Pour tout cela, il faut prévoir des bus, des abris-bus, des poteaux indicateurs... De toute façon, si l'on peut aller plus avant, on le fera.

M. ANNETTE : Financièrement, a-t-on les moyens ?

LE MAIRE : On en a, en effet. Mais on ne peut pas tout programmer en

même temps.

M. ANNETTE : Je pense, quant à moi, qu'on pourrait accélérer le mouvement.

M. BOURHIS : Cela n'est pas si facile, croyez-le. Ce n'est pas l'entreprise qui hésite à le faire. Il y a une progression à suivre. Il faut éviter de mettre en oeuvre un gros ensemble qu'on ne pourrait pas administrer ou qui risquerait de poser des problèmes au niveau de l'exploitation. En ce cas, mieux vaut ne pas le faire. De toute façon, lorsque tout aura été mis en place, le versement transport suffira pour tout le réseau.

M. ANNETTE : Je crois que c'est une bonne chose que le Gouvernement a au moins fait pour Saint-Denis.

M. GERARD M. : C'est vrai. Mais, c'est toujours l'argent du contribuable local qui est ainsi redistribué.

M. MANES : Oui, exactement. C'est nous qui payons, pas le Gouvernement.

M. ANNETTE : C'est vrai. Cependant, c'est ce dernier qui gère l'argent du contribuable.

LE MAIRE : J'approuve ce que vous dites à ce sujet, Monsieur ANNETTE.

M. ANNETTE : Bien.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION INVESTISSEMENT  
 LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 906 - SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
1052-022 - FIDOM Régional p. Abattoir	1 480 000,00	132	- Frais d'études (réglementation publicité)
1059-029 - Participation ARIBEV p. Abattoir	1 020 000,00	214	- Matériel et mobilier (Abattoir)
		232-113	- Modernisation Abattoir
		232-171 124	- Parc expositions
	2 500 000,00		
			6 970 000,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 908 - URBANISME ET HABITATION

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
		132 66	- Frais d'études (levés topographiques)
		210 67	- Acquisition terrains
	0		5 500 000,00
			6 000 000,00

M. ANNETTE : Pour le marché de gros, il y avait 800 000 Francs au budget de l'année dernière. Ce poste n'apparaît plus ici. Est-ce que cette somme a suffi ? Cela a-t-il été fait ?...

LE MAIRE : Cette somme a été utilisée pour des études qui sont en cours.

M. ANNETTE : Les crédits pour la poursuite du projet ne sont-ils pas encore prévus ?

LE MAIRE : Ceux-ci doivent venir des Conseils Régional et Général.

M. ANNETTE : Je suppose que la Commune y participera aussi.

LE MAIRE : Oui. Elle fournit le terrain et contribue pour une certaine somme. On ne sait pas encore si on commencera par Saint-Pierre ou par Saint-Denis.

M. ANNETTE : Concernant la modernisation de l'Abattoir, s'agit-il de la fin des travaux ?

LE MAIRE : Un tel équipement vieillit rapidement. Il faut donc toujours l'améliorer.

M. ANNETTE : Ici, s'agit-il d'une tranche d'amélioration ?

LE MAIRE : Cette somme est destinée à la chambre de découpe.

.../...

M. ANNETTE : "Acquisitions de terrains 5 500 000".

Excusez-moi d'être long.

LE MAIRE : Ce n'est rien. Faites comme chez vous.

M. ANNETTE : Merci, Monsieur le Maire. Je constate que l'humeur s'est assagie.

A propos d'acquisitions de terrains, nous avons déjà évoqué ce problème lors d'une précédente séance. Il s'agit, en l'occurrence, de l'expropriation ; et notamment, du cas de gens qui sont expropriés alors qu'ils n'ont pour toute propriété que leur petite parcelle et leur maison -c'est-à-dire des petits propriétaires-. Il y a alors un problème parce que -vous le savez- l'estimation des Domaines, la fixation du prix par le Juge de l'Expropriation sont nettement en-dessous du cours du marché. Chacun sait qu'à la Réunion, il y a une pratique courante des "dessous de table". D'une part donc, les prix sont bloqués au moment de la création de la zone ; et d'autre part, la pratique des "dessous de table" fait que -les juges étant obligés de prendre en compte les actes notariés, leur proposition de prix est souvent en-dessous de ceux pratiqués sur le marché- les personnes qui sont expropriées obtiennent une contrepartie qui, en général, ne correspond pas à ce qu'elles ont perdu. Il y a là un sentiment de frustration qui s'instaure. Ces personnes ont l'impression, s'agissant surtout de leur propre habitation, d'avoir été volées, même si c'est la loi. Il est vrai que cette dernière était prévue pour lutter contre la spéculation foncière ; mais lorsqu'il s'agit de ces petits propriétaires, ils ne sont certainement pas spéculateurs ces gens-là. C'est vrai que, de temps en temps, on arrive à leur faire une proposition valable, mais ce n'est pas encore une règle. Je souhaite que le Conseil Municipal, qui est le seul organe habilité dans ce cas de figure précis -je veux ici dissocier les autres cas d'expropriation, car la ville a besoin de terrains dans le cadre de sa politique de réserves foncières- veille à ce qu'une compensation soit accordée à ces petits propriétaires. Je veux surtout attirer l'attention des Conseillers sur la situation de ces personnes qui ressentent l'expropriation comme une injustice et vivent dans l'angoisse d'être expulsées de leur terre. Je demande que cela leur soit accordé (600 m<sup>2</sup> à 150 000 Francs, avec une petite maison dessus). Ces personnes savent bien qu'avec cette somme elles ne pourront pas acquérir l'équivalent ailleurs. Pour elles, il y a donc un vol d'une certaine façon. Nous sommes, nous, un peu complices dans cette affaire, même si c'est la loi qui a été appliquée. Ces personnes ont recours à la justice ; dépensent un peu plus d'argent...

Je crois que c'est un problème très grave sans être insoluble. Je crois qu'il faudrait prendre une disposition -qui pourrait être étudiée par des gens compétents, hors du Conseil Municipal- pour soit maintenir ces gens-là sur leur propriété, ou soit leur proposer un terrain équivalent, voire plus petit mais mieux équipé, en échange.

J'ai observé des cas de personnes qui avaient déposé une demande de permis de construire, fait faire des plans, obtenu ledit permis. De fait, elles croyaient qu'ainsi -d'autant qu'on leur avait dit que leur habitat était insalubre- elles auraient pu conserver leur propriété.

.../...

Cela n'a pas été le cas. Ces mêmes personnes sont alors allées voir des avocats, et ont poursuivi leur action jusqu'à la Cour de Cassation. En fait, elles se sont ruinées, et attendent le jour de l'expulsion avec angoisse.

Je crois qu'ici, ce n'est pas la loi seule qui devrait jouer, mais également la conscience. Je pense qu'on ne peut pas se faire les complices de ces quelques cas-là. Je souhaite donc qu'on puisse instaurer une règle en faveur de ces petits propriétaires qui sont expulsés, pour qu'on leur remette en contrepartie des 600 m<sup>2</sup> qu'on leur prend un terrain équivalent. En fait, il y a un vice dans la formule provenant de la sous-estimation des terrains, même si cela est légal. Cette règle devrait être appliquée systématiquement, et pas en fonction -je dirai- de la "tête" du client. Ainsi, ces personnes auront l'assurance d'avoir, en contrepartie de ce qu'elles perdent, 400 à 450 m<sup>2</sup> de terrain mieux équipé.

LE MAIRE : Nous ne voulons être les complices de rien du tout, pas même des "dessous de table".

M. ANNETTE : Je le sais bien. Mais, cela existe, et c'est courant.

LE MAIRE : S'il y en a, cela équivaut à un vol, à une "magouille". Nous ne voulons pas être les complices d'une telle pratique.

En ce qui concerne les acquisitions de terrains, sachez que les opérations sont réglées la plupart du temps -neuf fois sur dix- à l'amiable. Il y a donc accord. Les cas que vous évoquez sont rares ; mais ils existent et doivent être pris en considération. Je n'ai pas besoin pour dire cela de prendre un ton "pleurard".

M. ANNETTE : On voit bien que ce n'est pas vous qui êtes directement concerné. Ces gens-là viennent pleurer. Vous les ridiculisez en disant cela.

LE MAIRE : Non.

Nous n'avons pas attendu ce Conseil Municipal pour échanger des terrains. Nous pourrions vous communiquer la liste des personnes qui ont pu en bénéficier pour aller s'installer ailleurs que dans la Z.A.C.. D'un autre côté, nous ne pouvons pas non plus les y maintenir dans la mesure où elles bénéficieraient des équipements de la Z.A.C. et, par conséquent, d'un enrichissement sans cause.

M. ANNETTE : Sur ce dernier point, je suis d'accord.

LE MAIRE : Entre le cas extrême de la personne qui est expropriée, qu'on "met à la porte", et qui attend, tremblante, qu'on vienne la déloger, et la réalité -qui est autre-, il y a un large fossé. En fait, nous discutons avec ces personnes pour trouver le meilleur prix. Souvent, on leur accorde un supplément de 10, 15 ou 20 % en leur disant qu'à l'expropriation elles obtiendront sans doute un montant équivalent à cela. Dans un troisième cas, on pratique l'échange de terrains. A ce niveau, neuf fois sur dix, les petits propriétaires sont gagnants parce qu'ils vont un peu plus loin sur des terrains qui sont, contrairement à ce que vous dites, plus grands.

M. ANNETTE : Est-ce à dire que les gens qui sont expropriés peuvent bénéficier d'un échange de terrains ?

Certaines personnes n'ont pas réussi à aboutir à un accord amiable, et ont été expropriées. Mais, elles l'ont été sur des bases sous-évaluées. Chacun sait que le prix qui découle de l'expropriation est inférieur aux cours du marché. La somme retirée de la vente ne leur permet pas d'acquérir un terrain équivalent. C'est à ce stade que je souhaite, sans dramatiser, qu'il y ait une disposition pour permettre de reloger ces personnes sur des terrains similaires.

LE MAIRE : Cela a déjà été fait.

M. ANNETTE : Non, uniquement dans la formule du règlement à l'amiable.

LE MAIRE : Nous procédons au coup par coup, dans tous les cas.

M. ANNETTE : Disons donc que les personnes expropriées peuvent, après coup, obtenir un échange de la Mairie.

LE MAIRE : Dans la mesure où elles sont d'accord. Mais souvent, ces personnes nous disent : "Je voudrais une plus grande superficie... Je ne souhaite pas aller là... Je voudrais m'installer dans le centre-ville...". Dans ces cas précis, l'échange de terrains ne peut pas se faire.

M. ANNETTE : Même pour un terrain équivalent ?...

LE MAIRE : Lorsqu'un accord amiable n'est pas intervenu, on propose tout de suite à ces personnes un terrain en échange ; mais ces dernières refusent et disent vouloir recourir à l'expropriation. En ce cas, on ne peut qu'accepter leur décision. Neuf cas sur dix -je vous l'ai dit- sont traités à l'amiable. Le dixième cas est un cas malheureux pour tout le monde. C'est le cas extrême pour lequel vraiment on n'a pas réussi à s'entendre ; et souvent, cela dure deux ou trois ans. Croyez-vous que cela nous fasse plaisir ? On n'exproprie pas par plaisir.

M. ANNETTE : Je le sais bien. Le problème, c'est que ces personnes qui ont recours au Juge de l'Expropriation croient qu'elles obtiendront un prix plus juste à ce niveau.

LE MAIRE : Nous le leur disons bien avant. Nous leur proposons même de leur accorder tout de suite les 20 % supplémentaires qu'elles sont susceptibles d'obtenir à l'expropriation.

M. ANNETTE : C'est vrai. Mais le résultat, c'est que lorsque le juge s'est prononcé, ces personnes constatent que le prix proposé est nettement inférieur à ceux du marché. A ce moment-là, elles sont prêtes à l'échange parce qu'elles constatent alors qu'elles sont perdantes. Au départ, elles voient bien que le prix proposé est nettement sous-estimé. C'est de là que vient le problème.

Je souhaite, quant à moi, qu'on puisse procéder à des échanges dans ces cas-là, dans la mesure où il y a des terrains.

.../...

LE MAIRE : Nous n'avons jamais empêcher cette pratique.

Je le répète : nous n'avons pas attendu cette séance du Conseil Municipal pour procéder à des échanges de terrains dans ces cas-là.

Premièrement, il y a les accords amiables -neuf cas sur dix-. Il y a ensuite des cas marginaux pour lesquels nous réalisons des échanges, avec l'accord des personnes. Enfin, l'expropriation est vraiment l'exception.

.../...



BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 914 - PROGRAMME POUR LES AUTRES TIERS

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
		130 61	- Participation au déficit ZAC Ste Clotilde II 1 000 000 ZAC Pat. à Durand II 3 875 000
		130 105	- Participation 1/3 VRD SHLMR Flibustiers
		210 122	- Acquisitions terrains (Z.A.C)
	0		
			4 875 000,00
			500 000,00
			2 125 000,00
			7 500 000,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 925 - MOUVEMENTS FINANCIERS

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
1380 - Amortissement subventions d'équipement	2 149 000,00	16	- Remboursement de dettes au capital
1381 - " " frais émission emprunts	21 333,00	189	- Dettes à long et moyen terme sans réception des fonds
1382 - " " frais d'études	780 000,00		
25 267 - Recouvrement de créances (ZAC Bellepierre, Moufia I et (Moufia II))	2 800 000,00	25 267	- Avances à SEDRE pour ZAC Bellepierre ZAC Moufia I ZAC Moufia II
25 3 - Créances sur le Département (annuités emprunts eau)	150 000,00	27	- Loyers d'avance - Dépôts pr. gaz - électricité
	5 900 333,00		30 000,00
			36 302 000,00

M. ANNETTE : Concernant la participation aux déficits des Z.A.C. de Sainte-Clotilde II (1 000 000 Francs) et de Patates à Durand II (3 875 000 Francs), s'agit-il de déficits prévisionnels à partir des plans qui ont été faits ? Y a-t-il eu un programme présenté au Conseil Municipal sur ces Z.A.C. ? A-t-on repris ici les chiffres votés pour chaque opération ?

LE MAIRE : Ces chiffres évoluent. Au départ, nous faisons une prévision. En cours de réalisation, on voit si la prévision "colle" à la réalité.

D'autre part, dans les Z.A.C. des déficits apparaissent parce que nous intervenons pour créer une école, pour réaliser un équipement public quelconque. En pareils cas, nous payons la Z.A.C. comme tout intervenant.

Il y a d'abord une prévision, puis des réajustements suivant les ventes qui pourraient se réaliser. En définitive, on arrive à un résultat qui est, lui aussi, un chiffre prévisionnel. Le bilan définitif de la Z.A.C. est fait lorsque tout est terminé.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION D'INVESTISSEMENT  
 LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 927 - FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
115	- Prélèvement sur recettes de fonctionnement	1423	- Remboursement T.L.E
			50 000,00
1420	- Produit P.L.D	1420	- Remboursement P.L.D
			100 000,00
1421	- Fonds compensation de la T.V.A		
1423	- Taxe Locale d'Equipeement		
1431	- Dotation Globale d'Equipeement		
16	- Emprunt globalisé		
900 232-007 6	.. Grosses réparations - bâtiments communaux .....		
900 232-077 4	. Ancien Hôtel de Ville - Befroi .....		
900 232-145 2	. Ateliers relais .....		
900 232-173 259	. Centre Technique Communal .		
900 232-174 260	. Centre Secours Incendie ...		
900 232-177 263	. Hangar C. des Fêtes .....		
900 232-179 265	. Nouvel Hôtel de Ville .....		
901 213	. Voies et Réseaux (ZAC) .....		
901 233-004 14	. Eclairage public .....		
901 233-019 12	. Voirie trad. ....		
901 233-034 63	. Zones artisanales .....		
901 233-048 12	. Aménagement de voirie .....		
901 233-054 25	. Colorado .....		

BUDGET PRIMITIF 1986 - SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 927 - FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (SUITE)

RECETTES

DEPENSES

901 235-001 232	• Fleurissement	439 000	
901 235-006 28	• Front de mer	195 600	
901 235-008 27	• E. Verts (abords vélodrome)	290 000	
902 233-020 31	• Assainissement	3 476 400	
902 233-052 40	• Endiguement Chaudron	1 050 000	
902 233-100 108	• A.E.P	1 706 600	
903 232-002 54	• Aménagement. écoles, équip. sportifs, cases	5 653 000	
903 232-015 51	• Terrain foot Bellepierre	489 000	
903 232-025 235	• CASE Moufia	1 600 000	
903 232-029 238	• ecl. E.P.S Brûlé	93 000	
903 232-032 241	• Constr. scol. Moufia	3 000 000	
903 232-033 242	• 4 mat. ch. Finette	400 000	
903 232-042 256	• Mat. Providence	2 100 000	
903 232-094 111	• Gymnases Chaudron Moufia	440 000 1 592 000	
903 232-095 112	• L.C.R	978 000	
903 232-119 55	• Aménagement Cantines	£78 000	
903 232-123 56	• Mise en conformité	876 000	
904 232-035 246	• Foyer social Providence	2 900 000	
906 232-171 124	• Parc expo	3 900 000	
908 210	67 • Acquisition terrains	5 379 000	
914 130	61 • Partici. déficit ZAC	3 375 000	
914 210	122 • Acqui. terrains ZAC	2 060 000	

142 624 314,00

150 000,00

LE MAIRE : Je mets aux voix la Section d'Investissement du Budget Primitif 1986.

Tous les chapitres de la Section d'Investissement  
du Budget Primitif 1986

sont adoptés à la MAJORITE

(3 oppositions).

LE MAIRE : Je mets aux voix le Budget Primitif 1986.

Le Budget Primitif 1986

est adopté à la MAJORITE

(3 oppositions).

---o-o-o-o-o-o-o-o---

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le - 6 JAN. 1986

Article 3 de la Loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions